



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS



# Substances psychotropes 2025

Statistiques pour 2024

Prévisions des besoins annuels  
médicaux et scientifiques pour 2026



**Nations  
Unies**

## **Rapports publiés par l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2024**

Le *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2025* (E/INCB/2025/1) est complété par les rapports suivants :

*Stupéfiants : Évaluations des besoins du monde pour 2026 – Statistiques pour 2024* (E/INCB/2025/2)

*Substances psychotropes : Statistiques pour 2024 – Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques concernant les substances des Tableaux II, III et IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 pour 2026* (E/INCB/2025/3)

*Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes : Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2025 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (E/INCB/2025/4)

Les listes à jour des substances sous contrôle international, comprenant les stupéfiants, les substances psychotropes et les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, figurent dans les dernières éditions des annexes des rapports statistiques annuels (« Liste jaune », « Liste verte » et « Liste rouge ») publiées également par l'OICS.

### **Comment contacter l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

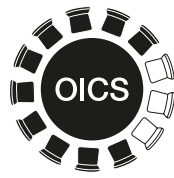
Il est possible d'écrire au secrétariat de l'OICS à l'adresse suivante :

Centre international de Vienne  
Bureau E-1319  
B.P. 500  
1400 Vienne  
Autriche

Le secrétariat peut aussi être contacté par :

Téléphone : (+43-1) 26060  
Télécopie : (+43-1) 26060-5867 ou 26060-5868  
Courriel : [incb.secretariat@un.org](mailto:incb.secretariat@un.org)

Le texte du présent rapport est également disponible sur le site Web de l'OICS ([www.incb.org](http://www.incb.org)).



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

# Substances psychotropes

**Statistiques pour 2024**

Prévisions des besoins annuels  
médicaux et scientifiques concernant  
les substances des Tableaux II, III et IV de la Convention  
sur les substances psychotropes de 1971 pour 2026



NATIONS UNIES  
Vienne, 2026

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les noms de pays ou de zones figurant dans le présent document sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies.

E/INCB/2025/3

PUBLICATION DES NATIONS UNIES

e-ISBN : 978-92-1-159487-4

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Première partie</b> .....	<b>1</b>
Introduction .....	3
Tableau I. Parties et non-parties à la Convention sur les substances psychotropes de 1971, par région .....	5
Tableau II. Réception des statistiques pour 2024 .....	11
Tableau III. Doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) pour les substances psychotropes inscrites aux Tableaux II, III et IV, par groupe de substances et tableau .....	19
Tableau IV. Interdictions et restrictions à l'exportation et à l'importation conformément à l'article 13 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 .....	23
 <b>Deuxième partie</b> .....	 <b>29</b>
Observations sur les statistiques et les prévisions communiquées sur les substances psychotropes .....	31
Aperçu général .....	31
Tendances relatives aux substances psychotropes qui se dégagent des données communiquées .....	32
Situation en ce qui concerne les substances psychotropes en 2024 .....	32
Hallucinogènes .....	36
Amphétamines .....	38
Méthylphénidate .....	41
Phentermine .....	43
Benzodiazépines .....	43
Barbituriques .....	51
Autres sédatifs hypnotiques .....	54
Méprobamate .....	56
Buprénorphine .....	56
Préparations exemptées .....	57
Régime mondial des prévisions relatives aux substances psychotropes destinées à des fins médicales et scientifiques et tendances récentes .....	59
Régime des prévisions relatives aux substances psychotropes et adhésion des pays .....	59
Évolution des quantités de substances psychotropes évaluées par pays et territoires .....	61

## Annexes\*

### Tableau relatif aux prévisions

- A.I. Prévisions des besoins annuels médicaux et scientifiques intérieurs pour 2026 concernant les substances inscrites aux Tableaux II, III et IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

### Tableaux relatifs aux données communiquées sur la consommation

- A.II. Niveaux de consommation déclarée de groupes de substances psychotropes en doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques par millier d'habitants et par jour (S-DDD<sub>ptpd</sub>)
- A.II.1. Consommation de certains stimulants, 2022–2024
- A.II.2. Consommation de certains sédatifs hypnotiques, 2022–2024
- A.II.3. Consommation de certains anxiolytiques, 2022–2024
- A.II.4. Consommation de certains antiépileptiques, 2022–2024
- A.II.5. Consommation des substances psychotropes figurant sur la Liste modèle de l'OMS des médicaments essentiels, 2022–2024

### Tableaux relatifs aux statistiques communiquées

- A.III. Statistiques communiquées sur les substances des Tableaux I, II, III et IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 (en kg)
- A.III.1. Statistiques communiquées sur les substances inscrites au Tableau I de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyennes pour 2021–2023
- A.III.2. Statistiques communiquées sur les substances inscrites au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyennes pour 2021–2023
- A.III.3. Statistiques communiquées sur les substances inscrites au Tableau III de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyennes pour 2021–2023
- A.III.4. Statistiques communiquées sur les substances inscrites au Tableau IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyennes pour 2021–2023
- A.IV. Statistiques communiquées par les pays et territoires sur les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 (en kg)
- A.IV.1. Statistiques communiquées par les pays et territoires d'Afrique sur les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyenne pour 2021–2023
- A.IV.2. Statistiques communiquées par les pays et territoires des Amériques sur les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyenne pour 2021–2023
- A.IV.3. Statistiques communiquées par les pays et territoires d'Asie sur les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyenne pour 2021–2023
- A.IV.4. Statistiques communiquées par les pays et territoires d'Europe sur les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyenne pour 2021–2023
- A.IV.5. Statistiques communiquées par les pays et territoires d'Océanie sur les substances placées sous contrôle en vertu de la Convention sur les substances psychotropes de 1971, 2024 et moyenne pour 2021–2023

\* Les annexes ne figurent ni dans la version imprimée ni dans la version électronique de la présente publication, mais sont disponibles sur le site Web de l'Organe international de contrôle des stupéfiants ([www.incb.org](http://www.incb.org)).



# Première partie



## Introduction

1. Outre son rapport annuel, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) publie des informations techniques conformément aux dispositions suivantes de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 :

### *Article 18. Rapports de l'[OICS]*

1. L'[OICS] établit sur ses travaux des rapports annuels dans lesquels figurent une analyse des renseignements statistiques dont il dispose et, dans les cas appropriés, un exposé des explications que les gouvernements ont pu fournir ou ont été requis de fournir, ainsi que toute observation et recommandation que l'[OICS] peut vouloir formuler. L'[OICS] peut également faire tous rapports supplémentaires qu'il peut juger nécessaires. Les rapports sont présentés au Conseil par l'intermédiaire de la Commission qui peut formuler les observations qu'elle juge opportunes.
2. Les rapports de l'[OICS] sont communiqués aux Parties et publiés ultérieurement par le Secrétaire général. Les Parties doivent permettre leur distribution sans restriction.
2. Les renseignements techniques sont publiés à des fins de contrôle et à l'intention des chercheurs, des entreprises et du public. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article 16, les Parties sont tenues de fournir à l'OICS des rapports statistiques annuels concernant les substances inscrites aux Tableaux I à IV de la Convention de 1971. Les données statistiques que les Parties à la Convention de 1971 ont l'obligation de fournir à l'OICS varient en fonction du Tableau dans lequel une substance donnée est inscrite. Les tableaux du présent rapport technique se fondent sur ces données.
3. Les données communiquées après le 1<sup>er</sup> novembre 2025 n'ont pas pu être prises en compte pour établir le présent rapport technique.



**Tableau I. Parties et non-parties à la Convention  
sur les substances psychotropes de 1971, par région**

Région	Partie à la Convention de 1971 <sup>a</sup>		Non-partie à la Convention de 1971
<b>Afrique</b>	Afrique du Sud (27.1.1972)	Mozambique (8.6.1998)	Guinée équatoriale
<i>Nombre d'États :</i> 54	Algérie (14.7.1978)	Namibie (31.3.1998)	Libéria
	Angola (26.10.2005)	Niger (10.11.1992)	Soudan du Sud
<i>Parties :</i> 51	Bénin (6.11.1973)	Nigéria (23.6.1981)	
	Botswana (27.12.1984)	Ouganda (15.4.1988)	
<i>Non-parties :</i> 3	Burkina Faso (20.1.1987)	République démocratique du Congo (12.10.1977)	
	Burundi (18.2.1993)	République centrafricaine (15.10.2001)	
	Cabo Verde (24.5.1990)	République-Unie de Tanzanie (7.12.2000)	
	Cameroun (5.6.1981)	Rwanda (15.7.1981)	
	Comores (1.3.2000)	Sao Tomé-et-Principe (20.6.1996)	
	Congo (3.3.2004)	Sénégal (10.6.1977)	
	Côte d'Ivoire (11.4.1984)	Seychelles (27.2.1992)	
	Djibouti (22.2.2001)	Sierra Leone (6.6.1994)	
	Égypte (14.6.1972)	Somalie (2.9.1986)	
	Erythrée (30.1.2002)	Soudan (26.7.1993)	
	Eswatini (3.10.1995)	Tchad (9.6.1995)	
	Éthiopie (23.6.1980)	Togo (18.5.1976)	
	Gabon (14.10.1981)	Tunisie (23.7.1979)	
	Gambie (23.4.1996)	Zambie (28.5.1993)	
	Ghana (10.4.1990)	Zimbabwe (30.7.1993)	
	Guinée (27.12.1990)		
	Guinée-Bissau (27.10.1995)		
	Kenya (18.10.2000)		
	Lesotho (23.4.1975)		
	Libye (24.4.1979)		
	Madagascar (20.6.1974)		
	Malawi (9.4.1980)		
	Mali (31.10.95)		
	Maroc (11.2.1980)		
	Maurice (8.5.1973)		
	Mauritanie (24.10.1989)		

**Tableau I. Parties et non-parties à la Convention de 1971 (suite)**

Région	Partie à la Convention de 1971 <sup>a</sup>	Non-partie à la Convention de 1971
<b>Amériques</b>	Antigua-et-Barbuda (5.4.1993) Saint-Vincent-et-les Grenadines (3.12.2001)	Haïti
<i>Nombre d'États :</i> 35	Argentine (16.2.1978) Suriname (29.3.1990)	
<i>Parties :</i> 34	Bahamas (31.8.1987) Trinité-et-Tobago (14.3.1979)	
<i>Non-parties :</i> 1	Barbade (28.1.1975) Uruguay (16.3.1976)	
	Belize (18.12.2001) Venezuela (République bolivarienne du) (23.5.1972)	
	Bolivie (État plurinational de) (20.3.1985)	
	Brésil (14.2.1973)	
	Canada (10.9.1988)	
	Chili (18.5.1972)	
	Colombie (12.5.1981)	
	Costa Rica (16.2.1977)	
	Cuba (26.4.1976)	
	Dominique (24.9.1993)	
	El Salvador (11.6.1998)	
	Équateur (7.9.1973)	
	États-Unis (16.4.1980)	
	Grenade (25.4.1980)	
	Guatemala (13.8.1979)	
	Guyana (4.5.1977)	
	Honduras (23.5.2005)	
	Jamaïque (6.10.1989)	
	Mexique (20.2.1975)	
	Nicaragua (24.10.1973)	
	Panama (18.2.1972)	
	Paraguay (3.2.1972)	
	Pérou (28.1.1980)	
	République dominicaine (19.11.1975)	
	Sainte-Lucie (16.1.2003)	
	Saint-Kitts-et-Nevis (9.5.1994)	

**Tableau I. Parties et non-parties à la Convention de 1971 (suite)**

Région	Partie à la Convention de 1971 <sup>a</sup>		Non-partie à la Convention de 1971
<b>Asie</b>	Afghanistan (21.5.1985)	Oman (3.7.1997)	Timor-Leste
<i>Nombre d'États :</i> 47	Arabie saoudite (29.1.1975)	Ouzbékistan (12.7.1995)	
	Arménie (13.9.1993)	Pakistan (9.6.1977)	
	Azerbaïdjan (11.1.1999)	Philippines (7.6.1974)	
<i>Parties :</i> 46	Bahreïn (7.2.1990)	Qatar (18.12.1986)	
	Bangladesh (11.10.1990)	République arabe syrienne (8.3.1976)	
<i>Non-parties :</i> 1	Bhoutan (18.8.2005)	République de Corée (12.1.1978)	
	Brunéi Darussalam (24.11.1987)	République démocratique populaire lao (22.9.1997)	
	Cambodge (7.7.2005)	République populaire démocratique de Corée (19.3.2007)	
	Chine (23.8.1985)	Singapour (17.9.1990)	
	Émirats arabes unis (17.2.1988)	Sri Lanka (15.3.1993)	
	État de Palestine (29.12.2017)	Tadjikistan (26.3.1997)	
	Géorgie (8.1.1998)	Thaïlande (21.11.1975)	
	Inde (23.4.1975)	Türkiye (1.4.1981)	
	Indonésie (19.12.1996)	Turkménistan (21.2.1996)	
	Iran (République islamique d') (9.8.2000)	Viet Nam (4.11.1997)	
	Iraq (17.5.1976)	Yémen (25.3.1996)	
	Israël (10.6.1993)		
	Japon (31.8.1990)		
	Jordanie (8.8.1975)		
	Kazakhstan (29.4.1997)		
	Kirghizistan (7.10.1994)		
	Koweït (13.7.1979)		
	Liban (15.12.1994)		
	Malaisie (22.7.1986)		
	Maldives (7.9.2000)		
	Mongolie (15.12.1999)		
	Myanmar (21.9.1995)		
	Népal (9.2.2007)		

**Tableau I. Parties et non-parties à la Convention de 1971 (suite)**

Région	Partie à la Convention de 1971 <sup>a</sup>		Non-partie à la Convention de 1971
<b>Europe</b>	Albanie (24.1.2003)	Monténégro (23.10.2006)	
<i>Nombre d'États :</i> 45	Allemagne (2.12.1977)	Norvège (18.7.1975)	
<i>Parties :</i> 45	Andorre (13.2.2007)	Pays-Bas (Royaume des) (8.9.1993)	
<i>Non-parties :</i> 0	Autriche (23.6.1997)	Pologne (3.1.1975)	
	Bélarus (15.12.1978)	Portugal (20.4.1979)	
	Belgique (25.10.1995)	République de Moldova (15.2.1995)	
	Bosnie-Herzégovine (1.9.1993)	Roumanie (21.1.1993)	
	Bulgarie (18.5.1972)	Royaume-Uni (24.3.1986)	
	Chypre (26.11.1973)	Saint-Marin (10.10.2000)	
	Croatie (26.7.1993)	Saint-Siège (7.1.1976)	
	Danemark (18.4.1975)	Serbie (12.3.2001)	
	Espagne (20.7.1973)	Slovaquie (28.5.1993)	
	Estonie (5.7.1996)	Slovénie (6.7.1992)	
	Fédération de Russie (3.11.1978)	Suède (5.12.1972)	
	Finlande (20.11.1972)	Suisse (22.4.1996)	
	France (28.1.1975)	Tchéquie (30.12.1993)	
	Grèce (10.2.1977)	Ukraine (20.11.1978)	
	Hongrie (19.7.1979)		
	Irlande (7.8.1992)		
	Islande (18.12.1974)		
	Italie (27.11.1981)		
	Lettonie (16.7.1993)		
	Liechtenstein (24.11.1999)		
	Lituanie (28.2.1994)		
	Luxembourg (7.2.1991)		
	Macédoine du Nord (13.10.1993)		
	Malte (22.2.1990)		
	Monaco (6.7.1977)		

**Tableau I. Parties et non-parties à la Convention de 1971 (suite)**

Région	Partie à la Convention de 1971 <sup>a</sup>	Non-partie à la Convention de 1971
<b>Océanie</b>	Australie (19.5.1982)	Îles Cook
<i>Nombre d'États :</i> 16	Fidji (25.3.1993)	Îles Salomon
	Îles Marshall (9.8.1991)	Kiribati
<i>Parties :</i> 8	Micronésie (États fédérés de) (29.4.1991)	Nauru
	Nouvelle-Zélande (7.6.1990)	Nioué
<i>Non-parties :</i> 8	Palaos (19.8.1998)	Samoa
	Papouasie-Nouvelle-Guinée (20.11.1981)	Tuvalu
	Tonga (24.10.1975)	Vanuatu
	<b>Total mondial</b>	
	<i>Nombre d'États</i>	197
	<i>Parties</i>	184
	<i>Non-parties</i>	13

<sup>a</sup>Pour les parties, la date du dépôt des instruments de ratification ou d'adhésion est indiquée entre parenthèses.



## Tableau II. Réception des statistiques pour 2024

Le tableau II indique quels gouvernements ont respecté les dispositions de l'article 16 de la Convention de 1971 en communiquant à l'OICS des statistiques annuelles pour 2024. Il indique aussi dans quelle mesure les gouvernements ont fourni volontairement à l'OICS des informations supplémentaires, conformément aux recommandations de l'OICS approuvées par le Conseil économique et social et par la Commission des stupéfiants, c'est-à-dire des statistiques trimestrielles sur le commerce international des substances inscrites au Tableau II (résolution 1981/7 du Conseil) et des statistiques sur la consommation de substances psychotropes (résolution 54/6 de la Commission). Dans le tableau II, les symboles suivants ont été utilisés :

Un tiret (—) indique que le rapport statistique pour 2024 n'avait pas été reçu au 1<sup>er</sup> novembre 2025 ;

Le symbole « × » indique que l'administration compétente a fourni au moins une partie des données statistiques requises pour 2024 ;

Les noms de pays et territoires sont dans l'ordre alphabétique français dans le tableau ; les noms des territoires apparaissent en italique. Les noms des pays et territoires sont ceux qui étaient officiellement en usage au moment où les données ont été recueillies (en 2024).



**Tableau II. Réception des statistiques pour 2024**

Pays ou territoire	Statistiques annuelles	Statistiques trimestrielles				Consommation déclarée <sup>a</sup>
		Tableau II				
		T1	T2	T3	T4	
<b>Afghanistan</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Afrique du Sud</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Albanie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Algérie</b>	×	×	—	—	—	—
<b>Allemagne</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Andorre</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Angola</b>	×	×	×	×	×	×
<i>Anguilla</i>	×	—	—	—	—	×
<b>Antigua-et-Barbuda</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Arabie saoudite</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Argentine</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Arménie</b>	×	—	—	—	—	×
<i>Aruba</i>	—	×	×	×	—	—
<i>Ascension</i>	×	—	—	—	—	×
<b>Australie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Autriche</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Azerbaïdjan</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Bahamas</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Bahreïn</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Bangladesh</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Barbade</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Bélarus</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Belgique</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Belize</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Bénin</b>	—	×	×	×	×	—
<i>Bermudes</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Bhoutan</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Bolivie (État plurinational de)</b>	×	×	—	×	×	×
<b>Bosnie-Herzégovine</b>	—	×	—	—	—	—
<b>Botswana</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Brésil</b>	—	×	×	×	×	—
<b>Brunéi Darussalam</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Bulgarie</b>	×	×	×	—	×	×
<b>Burkina Faso</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Burundi</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Cabo Verde</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Cambodge</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Cameroun</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Canada</b>	×	×	×	×	×	×

**Tableau II. Réception des statistiques pour 2024 (suite)**

Pays ou territoire	Statistiques annuelles	Statistiques trimestrielles				Consommation déclarée <sup>a</sup>
		Tableau II				
		T1	T2	T3	T4	
<b>Chili</b>	—	×	×	×	×	—
<b>Chine</b>	×	×	×	×	×	×
<i>Chine, RAS de Hong Kong</i>	×	×	×	×	×	—
<i>Chine, RAS de Macao</i>	×	×	×	×	×	×
<b>Chypre</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Colombie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Comores</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Congo</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Costa Rica</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Côte d'Ivoire</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Croatie</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Cuba</b>	×	×	×	—	×	×
<i>Curaçao</i>	×	—	—	×	×	—
<b>Danemark</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Djibouti</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Dominique</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Égypte</b>	×	—	×	×	×	—
<b>El Salvador</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Émirats arabes unis</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Équateur</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Érythrée</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Espagne</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Estonie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Eswatini</b>	×	—	—	—	—	—
<b>États-Unis d'Amérique</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Éthiopie</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Fédération de Russie</b>	×	×	×	×	—	—
<b>Fidji</b>	×	×	—	—	—	—
<b>Finlande</b>	×	×	×	×	×	×
<b>France</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Gabon</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Gambie</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Géorgie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Ghana</b>	×	×	×	×	×	—
<i>Gibraltar</i>	×	—	—	—	—	×
<b>Grèce</b>	×	×	×	×	—	×
<b>Grenade</b>	×	—	—	×	×	×
<b>Guatemala</b>	×	—	×	×	×	×
<b>Guinée</b>	×	×	×	×	×	—

**Tableau II. Réception des statistiques pour 2024 (suite)**

Pays ou territoire	Statistiques annuelles	Statistiques trimestrielles				Consommation déclarée <sup>a</sup>
		Tableau II				
		T1	T2	T3	T4	
<b>Guinée équatoriale<sup>b</sup></b>	—	—	—	—	—	—
<b>Guinée-Bissau</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Guyana</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Haïti<sup>b</sup></b>	×	×	×	×	×	—
<b>Honduras</b>	×	×	×	—	—	—
<b>Hongrie</b>	×	×	×	×	×	×
<i>Île Christmas</i>	×	×	×	×	×	—
<i>Île Norfolk</i>	×	×	×	×	×	—
<i>Îles Caïmanes</i>	×	—	—	—	—	—
<i>Îles Cocos (Keeling)</i>	×	×	×	×	×	—
<b>Îles Cook<sup>b</sup></b>	—	×	×	—	—	—
<i>Îles Falkland (Malvinas)</i>	×	×	—	—	—	×
<b>Îles Marshall</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Îles Salomon<sup>b</sup></b>	×	—	—	—	—	×
<i>Îles Turques et Caïques</i>	×	×	×	×	×	×
<i>Îles Vierges britanniques</i>	—	—	—	—	—	—
<i>Îles Wallis et Futuna</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Inde</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Indonésie</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Iran (République islamique d')</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Iraq</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Irlande</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Islande</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Israël</b>	×	×	—	×	—	×
<b>Italie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Jamaïque</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Japon</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Jordanie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Kazakhstan</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Kenya</b>	×	×	×	×	—	×
<b>Kirghizistan</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Kiribati<sup>b</sup></b>	—	—	—	—	—	—
<b>Koweït</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Lesotho</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Lettonie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Liban</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Libéria<sup>b</sup></b>	—	×	×	×	×	—
<b>Libye</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Liechtenstein<sup>d</sup></b>	—	—	—	—	—	—

**Tableau II. Réception des statistiques pour 2024 (suite)**

Pays ou territoire	Statistiques annuelles	Statistiques trimestrielles				Consommation déclarée <sup>a</sup>
		Tableau II				
		T1	T2	T3	T4	
Lituanie	×	×	×	×	×	×
Luxembourg	×	×	×	×	×	×
Macédoine du Nord	×	×	—	×	×	×
Madagascar	×	—	×	×	×	×
Malaisie	×	×	×	×	×	×
Malawi	×	—	—	—	—	×
Maldives	×	×	×	×	×	×
Mali	—	—	—	—	—	—
Malte	×	×	×	×	×	×
Maroc	×	×	×	×	×	×
Maurice	×	—	×	×	—	—
Mauritanie	×	×	×	—	—	×
Mexique	×	×	×	×	×	×
Micronésie (États fédérés de)	×	—	—	×	×	×
Monaco <sup>e</sup>	—	—	—	—	—	—
Mongolie	×	×	×	×	×	—
Monténégro	×	×	—	—	×	×
Montserrat	×	—	—	—	×	×
Mozambique	×	×	×	×	×	×
Myanmar	×	×	×	×	×	×
Namibie	×	—	×	×	×	×
Nauru <sup>b</sup>	×	—	—	—	—	×
Népal	×	—	—	—	—	—
Nicaragua	×	×	×	×	×	—
Niger	×	—	—	—	—	×
Nigéria	×	×	×	×	×	—
Nioué <sup>b</sup>	—	—	—	—	—	—
Norvège	×	×	×	×	×	×
Nouvelle-Calédonie	—	×	×	—	—	—
Nouvelle-Zélande	×	×	×	×	×	×
Oman	×	×	×	×	×	×
Ouganda	×	×	×	×	×	—
Ouzbékistan	×	×	×	×	×	×
Pakistan	×	—	—	—	—	—
Palaos	—	×	×	×	×	—
Panama	×	×	×	×	×	—
Papouasie-Nouvelle-Guinée	—	—	—	—	—	—
Paraguay	×	×	×	×	×	×
Pays-Bas (Royaume des)	×	×	—	—	—	×

**Tableau II. Réception des statistiques pour 2024 (suite)**

Pays ou territoire	Statistiques annuelles	Statistiques trimestrielles				Consommation déclarée <sup>a</sup>
		Tableau II				
		T1	T2	T3	T4	
<b>Pérou</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Philippines</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Pologne</b>	×	×	×	×	×	×
<i>Polynésie française</i>	×	—	—	—	—	—
<b>Portugal</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Qatar</b>	×	×	×	×	×	×
<b>République arabe syrienne</b>	×	×	×	×	×	—
<b>République centrafricaine</b>	—	—	—	—	—	—
<b>République de Corée</b>	×	×	×	×	×	×
<b>République de Moldova</b>	—	—	—	—	—	—
<b>République démocratique du Congo</b>	×	—	—	—	—	×
<b>République démocratique populaire lao</b>	×	—	—	—	—	×
<b>République dominicaine</b>	×	×	—	×	—	×
<b>République populaire dém. de Corée</b>	×	×	×	×	×	×
<b>République-Unie de Tanzanie</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Roumanie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Royaume-Uni</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Rwanda</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Saint-Kitts-et-Névis</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Saint-Marin</b>	×	—	—	—	×	×
<i>Saint-Martin</i>	×	×	×	×	×	×
<b>Saint-Siège<sup>c</sup></b>	—	—	—	—	—	—
<b>Saint-Vincent-et-les Grenadines</b>	×	×	×	×	×	—
<i>Sainte-Hélène</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Sainte-Lucie</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Samoa<sup>b</sup></b>	—	—	—	—	—	—
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Sénégal</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Serbie</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Seychelles</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Sierra Leone</b>	×	—	×	×	×	×
<b>Singapour</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Slovaquie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Slovénie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Somalie</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Soudan</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Soudan du Sud<sup>b</sup></b>	—	—	—	—	—	—
<b>Sri Lanka</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Suède</b>	×	×	×	×	×	×

**Tableau II. Réception des statistiques pour 2024 (suite)**

Pays ou territoire	Statistiques annuelles	Statistiques trimestrielles				Consommation déclarée <sup>a</sup>
		Tableau II				
		T1	T2	T3	T4	
<b>Suisse</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Suriname</b>	×	—	—	—	×	×
<b>Tadjikistan</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Tchad</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Tchéquie</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Thaïlande</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Timor-Leste<sup>b</sup></b>	×	×	—	—	—	×
<b>Togo</b>	×	—	—	—	—	—
<b>Tonga</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Trinité-et-Tobago</b>	×	×	×	×	×	—
<i>Tristan da Cunha</i>	—	—	—	—	—	—
<b>Tunisie</b>	×	—	—	×	×	—
<b>Türkiye</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Turkménistan</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Tuvalu</b>	—	—	—	—	—	—
<b>Ukraine</b>	×	—	—	×	—	×
<b>Uruguay</b>	×	×	×	×	×	×
<b>Vanuatu<sup>b</sup></b>	—	—	—	—	—	—
<b>Venezuela (République bolivarienne du)</b>	×	—	×	×	×	×
<b>Viet Nam</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Yémen</b>	×	—	—	—	—	×
<b>Zambie</b>	×	×	×	×	×	—
<b>Zimbabwe</b>	×	×	×	×	×	—

<sup>a</sup> Ces renseignements sont demandés à titre volontaire, pour permettre à l'OICS d'appliquer la résolution 54/6 de la Commission des stupéfiants.

<sup>b</sup> Non-partie à la Convention de 1971.

<sup>c</sup> Statistiques incluses dans celles de l'Italie.

<sup>d</sup> Statistiques incluses dans celles de la Suisse.

<sup>e</sup> Statistiques incluses dans celles de la France.

### **Tableau III. Doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) pour les substances psychotropes inscrites aux Tableaux II, III et IV, par groupe de substances et tableau**

Le terme « dose quotidienne déterminée à des fins statistiques (S-DDD) », qui a remplacé celui de « dose quotidienne déterminée », est une unité technique de mesure que l'OICS utilise à des fins d'analyse statistique, et non une dose qu'il serait recommandé de prescrire. Sa définition n'est pas dépourvue d'un certain caractère arbitraire. Certaines substances psychotropes pouvant être utilisées pour différents traitements ou conformément à des pratiques médicales différentes dans différents pays, une autre dose quotidienne pourrait être mieux adaptée. Les S-DDD indiquées devraient être considérées comme approximatives et sujettes à modification si des indications plus précises venaient à être disponibles. Pour le regroupement des substances, on s'est fondé, dans la mesure du possible, sur le système de classification anatomique, thérapeutique et chimique utilisé dans les statistiques nordiques des médicaments et recommandé par l'Organisation mondiale de la Santé pour les études sur l'utilisation des médicaments. En outre, ce regroupement tient compte des Tableaux de la Convention de 1971.



**Tableau III. Doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD)  
pour les substances psychotropes inscrites aux Tableaux II, III et IV,  
par groupe de substances et tableau**

	S-DDD (mg)		S-DDD (mg)
<b>Stimulants</b>			
<i>A. Amphétamines du Tableau II</i>			
Amfétamine .....	15,00	Flunitrazépam .....	1,00
Dexamfétamine .....	15,00	Flurazépam .....	30,00
Lévométhamphétamine .....	15,00	Haloxazolam .....	7,50
Lévométhamphétamine .....	15,00	Loprazolam .....	1,00
Métamfétamine .....	15,00	Lormétazépam .....	1,00
Racémate de métamfétamine .....	15,00	Midazolam .....	15,00
		Nimétazépam .....	5,00
		Nitrazépam .....	5,00
		Témazépam .....	20,00
		Triazolam .....	0,25
<i>B. Autres stimulants du Tableau II</i>			
4-bromo-2,5-diméthoxyphénéthylamine .....	—	<i>H. Autres sédatifs hypnotiques du Tableau III</i>	
Fénétylline .....	50,00	Glutéthimide .....	250,00
Méthylphénidate .....	30,00	<i>I. Autres sédatifs hypnotiques du Tableau IV</i>	
Phencyclidine (PCP) .....	—	Éthchlorvynol .....	500,00
Phenmétrazine .....	50,00	Éthinamate .....	500,00
		Méthylpyrrolone .....	200,00
<i>C. Stimulants du Tableau III</i>			
Cathine .....	20,00	Zolpidem .....	10,00
<i>D. Stimulants du Tableau IV</i>			
Amfépramone .....	75,00	<i>J. Autres sédatifs hypnotiques du Tableau II à l'exception du sécobarbital</i>	
Aminorex .....	—	Acide <i>gamma</i> -hydroxybutyrique (GHB) .....	7500,00
Benzfétamine .....	75,00	Mécloqualone .....	200,00
Étilamfétamine (N-éthylamphétamine) .....	30,00	Méthaqualone .....	200,00
Fencamfamine .....	80,00	<b>Anxiolytiques</b>	
Fenproporex .....	20,00	<i>K. Benzodiazépines</i>	
Mazindol .....	1,00	Alprazolam .....	1,00
Méfénorex .....	60,00	Bromazépam .....	10,00
Mésocarbe .....	25,00	Camazépam .....	30,00
Pémoline .....	40,00	Chlordiazépoxide .....	30,00
Phendimétrazine .....	70,00	Clobazam .....	20,00
Phentermine .....	15,00	Clorazépate .....	20,00
Pipradrol .....	30,00	Clotiazépam .....	15,00
Pyrovalérone .....	40,00	Cloxacolam .....	9,00
		Délorazépam .....	3,00
<b>Sédatifs hypnotiques</b>		Diazépam .....	10,00
<i>E. Barbituriques du Tableau III et sécobarbital (Tableau II)</i>			
Amobarbital .....	100,00	Étizolam <sup>a</sup> .....	—
Butalbital .....	100,00	Fludiazépam .....	0,75
Cyclobarbital .....	200,00	Halazépam .....	100,00
Pentobarbital .....	100,00	Kétazolam .....	30,00
Sécobarbital .....	100,00	Loflazépate d'éthyle .....	2,00
		Lorazépam .....	2,50
<i>F. Barbituriques du Tableau IV</i>			
Allobarbital .....	100,00	Médazépam .....	20,00
Barbital .....	500,00	Nordazépam .....	15,00
Butobarbital .....	150,00	Oxazépam .....	50,00
Secbutabarbital .....	75,00	Oxazolam .....	40,00
Vinylbital .....	150,00	Phénazépam .....	—
		Pinazépam .....	15,00
<i>G. Benzodiazépines</i>			
Brotizolam .....	0,25	Prazépam .....	30,00
Estazolam .....	2,00	Tétrazépam .....	100,00
		<i>L. Autres anxiolytiques</i>	
		Méprobamate .....	1 200,00

**Tableau III. Doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) pour les substances psychotropes inscrites aux Tableaux II, III et IV, par groupe de substances et tableau (suite)**

	S-DDD (mg)		S-DDD (mg)
<b>Antiépileptiques</b>		4-F-MDMB-BINACA .....	—
<i>M. Barbituriques</i>		4-méthylethcathinone (4-MEC) .....	—
Méthylphénobarbital .....	100,00	5F-ADB (5F-MDMB-PINACA) .....	—
Phénobarbital .....	100,00	5F-AMB-PINACA (5F-AMB, 5F-MMB-PINACA) .....	—
<i>N. Benzodiazépines</i>		5F-APINACA .....	—
Clonazépam .....	4,00	5F-MDMB-PICA (5F-MDMB-2201) .....	—
<b>Analgésiques</b>		5F-PB-22 .....	—
<i>O. Analgésiques</i>		AB-CHMINACA .....	—
Buprénorphine .....	8,00	AB-FUBINACA .....	—
Léfétamine (SPA) .....	75,00	AB-PINACA .....	—
Pentazocine .....	200,00	ADB-BUTINACA .....	—
<b>Antiémétiques</b>		ADB-CHMINACA (MAB-CHMINACA) .....	—
<i>P. Antiémétiques</i>		ADB-FUBINACA .....	—
Delta-9-tétrahydrocannabinol et ses variantes stéréochimiques .....	30,00	Alpha-PHP .....	—
<b>Antitussifs</b>		Alpha-PiHP .....	—
<i>Q. Antitussifs</i>		Alpha-pyrrolidinovalérophénone (α-PVP) .....	—
Zipéprol .....	200,00	AM-2201 (JWH-2201) .....	—
<b>Antidépresseurs</b>		CUMYL-4CN-BINACA .....	—
<i>R. Antidépresseurs</i>		CUMYL-PEGACLONE .....	—
Amineptine .....	—	Dipentylone <sup>a</sup> .....	—
<b>Nouvelles substances psychoactives (NSP) placées sous contrôle au titre de la Convention de 1971</b>		Diphénidine .....	—
<i>S. NSP du Tableau II</i>		Éthylone .....	—
2-fluorodeschlorokétamine <sup>a</sup> .....	—	Éthylphénidate .....	—
3-chlorométhcathinone (3-CMC) <sup>a</sup> .....	—	Eutylone .....	—
3-méthoxyphencyclidine .....	—	FUB-AMB (MMB-FUBINACA, AMB-FUBINACA) .....	—
3-méthylméthcathinone .....	—	JWH-018 (AM-678) .....	—
4-CMC (4-chlorométhcathinone, cléphédronne) .....	—	MDMB-4en-PINACA .....	—
4-fluoroamphétamine (4-FA) .....	—	MDMB-CHMICA .....	—
		MDPV (3,4-méthylènedioxyprovalérone) .....	—
		Méphédronne (4-méthylmethcathinone) .....	—
		Méthiopropamine (MPA) .....	—
		Méthoxétamine (MXE) .....	—
		Méthylone (bk-MDMA) .....	—
		N-benzylpipérazine (BZP) .....	—
		N-éthylhexédronne .....	—
		N-éthylnorpentylone (éphylone) .....	—
		Para-méthyl-4-méthylaminorex (4,4'-DMAR) .....	—
		Pentédronne .....	—
		UR-144 .....	—
		XLR-11 .....	—
		<i>T. NSP du Tableau IV</i>	
		Bromazolam <sup>a</sup> .....	—
		Clonazolam .....	—
		Diclazépam .....	—
		Flualprazolam .....	—
		Flubromazolam .....	—

Note : Un tiret (—) indique qu'il n'a pas été fixé de S-DDD pour la substance en question.

<sup>a</sup> Par ses décisions 67/2, 67/3, 67/4 et 67/5, la Commission a décidé d'inscrire la 3-chlorométhcathinone, la dipentylone et la 2-fluorodeschlorokétamine au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et le bromazolam au Tableau IV de la Convention. Conformément au paragraphe 7 de l'article 2 de la Convention, ces décisions ont pris pleinement effet pour chaque Partie le 3 décembre 2024.

## **Tableau IV. Interdictions et restrictions à l'exportation et à l'importation conformément à l'article 13 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971**

Le Secrétaire général a transmis à tous les Gouvernements les notifications reçues des pays énumérés dans le tableau ci-après concernant l'interdiction d'importer certaines substances figurant aux Tableaux II, III et IV de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Les notifications sont présentées comme suit : les pays ayant fait une notification sont classés dans l'ordre alphabétique, avec en regard les substances interdites et la date de la notification.

Les interdictions prennent effet pour les pays exportateurs à la date de réception de la communication émanant du Secrétaire général. Lorsqu'il reçoit une notification d'interdiction, le pays exportateur doit prendre les mesures nécessaires pour qu'aucune des substances spécifiées dans ladite notification ne soit exportée vers le pays ou l'une des régions du pays qui a fait la notification. L'exportation de la substance interdite ne peut être autorisée que si une autorisation spéciale d'importation a été émise par l'autorité compétente du pays ayant fait la notification, conformément aux dispositions de l'article 13 de la Convention de 1971.



**Tableau IV. Interdictions et restrictions à l'exportation et à l'importation conformément à l'article 13 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971**

Pays et substances interdites	Date de la communication	Pays et substances interdites	Date de la communication
<b>Afrique du Sud</b>		<b>Inde</b>	
Méthaqualone	15/12/1978	Amfépramone	30/05/1991
<b>Arabie saoudite</b>		Aminorex	27/10/2005
Fénétylline	31/12/1987	Benzfétamine	30/05/1991
Méthaqualone		Bromazépam	
<b>Argentine</b>		Brotizolam	27/10/2005
Mécloqualone	15/01/1987	Camazépam	30/05/1991
Méthaqualone	24/03/1982	Clorazépate	
<b>Australie</b>		Clotiazépam	
Méthaqualone	08/08/1980	Cloxacolam	
<b>Belize</b>		Délorazépam	
Amfétamine	09/05/1989	Estazolam	
Dexamfétamine		Éthinamate	
Fénétylline		Fludiazépam	
Lévamfétamine		Flunitrazépam	
Lévométhamphétamine		Haloxazolam	
Mécloqualone		Kétazolam	
Métamfétamine		Léfétamine (SPA)	
Méthaqualone		Loflazépate d'éthyle	
Méthylphénidate		Loprazolam	
Phencyclidine (PCP)		Lormétazépam	
Phenmétrazine		Médazépam	
Racémate de métamfétamine		Mésocarbe	27/10/2005
Sécobarbital		Méthaqualone	30/04/1993
<b>Bulgarie</b>		Méthypylone	30/05/1991
Amfétamine	12/08/1993	Nimétazépam	
Dexamfétamine		Oxazolam	
Fénétylline		Phendimétrazine	
Lévamfétamine		Phentermine	
Métamfétamine		Pinazépam	
Racémate de métamfétamine		Pipradrol	
<b>Chili</b>		Prazépam	
Glutéthimide	01/07/1981	Témazépam	
Léfétamine (SPA)		Tétrazépam	
Mécloqualone		<b>Islande</b>	
Méthaqualone		Phencyclidine (PCP)	28/11/1979
Phencyclidine (PCP)		<b>Japon</b>	
Phenmétrazine		Amfétamine	31/01/1991
<b>Colombie</b>		Dexamfétamine	
Méthaqualone	11/11/1981	Lévamfétamine	
<b>États-Unis</b>		Lévométhamphétamine	
Flunitrazépam	09/10/1996	Métamfétamine	
Méthaqualone	09/09/1985	Racémate de métamfétamine	
<b>Fédération de Russie</b>		<b>Lettonie</b>	
Cathine	09/11/2005	Amfétamine	07/11/1995
<b>Gabon</b>		Cathine	
Méthaqualone	28/07/1993	Dexamfétamine	
		Étilamfétamine	
		Fénétylline	
		Fenproporex	
		Lévamfétamine	
		Méfénorex	
		Métamfétamine	
		Phentermine	
		Racémate de métamfétamine	

**Tableau IV. Interdictions et restrictions à l'exportation et à l'importation conformément à l'article 13 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 (suite)**

Pays et substances interdites	Date de la communication	Pays et substances interdites	Date de la communication
<b>Liban</b>		Métamfétamine	
Amfétamine	16/10/2000	Méthaqualone	
Benzfétamine	21/08/2007	Méthylphénobarbital	
Cathine	16/10/2000	Méthylpyrrolone	
<i>Delta</i> -9-tétrahydrocannabinol		Nordazépam	
Dexamfétamine		Oxazolam	
Fénétylline		Phencyclidine (PCP)	
Flunitrazépam	21/08/2007	Phendimétrazine	
Lévamfétamine	16/10/2000	Phenmétrazine	
Lévométhamphétamine		Pipradrol	
Mécloqualone		Sécobarbital	
Métamfétamine		Tétrazépam	
Méthaqualone			
Phencyclidine (PCP)		<b>Pérou</b>	
Racémate de métamfétamine		Léfétamine (SPA)	07/04/2005
Triazolam	21/08/2007	Phendimétrazine	08/04/2005
<b>Lituanie</b>		<b>Sénégal</b>	
Amfétamine	29/08/1997	Amfétamine	16/05/1980
Cathine		Dexamfétamine	
Dexamfétamine		Mécloqualone	31/01/1991
Fénétylline		Métamfétamine	16/05/1980
Lévamfétamine		Méthaqualone	
Métamfétamine		Méthylphénidate	
Racémate de métamfétamine		Phencyclidine (PCP)	
		Phenmétrazine	
<b>Madagascar</b>		<b>Thaïlande</b>	
Méthaqualone	15/12/1978	Amfétamine	15/08/1991
<b>Nigéria</b>		Dexamfétamine	
Amfétamine	27/02/1986	Fénétylline	
Dexamfétamine		Lévamfétamine	
Métamfétamine		Lévométhamphétamine	
Méthaqualone		Métamfétamine	
Méthylphénidate		Phenmétrazine	
Pémoline	29/10/1990		
Phencyclidine (PCP)	27/02/1986	<b>Togo</b>	
Phenmétrazine		Amfétamine	28/07/1993
Sécobarbital		Éthinamate	
<b>Pakistan</b>		Léfétamine (SPA)	
Amfépramone	06/12/1985	Mécloqualone	
Amfétamine		Métamfétamine	
Barbital		Méthylphénidate	
Benzfétamine		Méthylphénobarbital	
Camazépam		Méthylpyrrolone	
Clotiazépam		Pémoline	
Cloxacolam		Phencyclidine (PCP)	
Cyclobarbital		Pipradrol	
Délorazépam		Sécobarbital	
Dexamfétamine		<b>Türkiye</b>	
Éthchlorvynol		Amfépramone	30/06/1981
Éthinamate		Amfétamine	
Flunitrazépam		Dexamfétamine	
Flurazépam		Fénétylline	27/09/1999
Glutéthimide		Flunitrazépam	
Halazépam		Métamfétamine	30/06/1981
Haloxazolam		Méthaqualone	20/08/1982
Léfétamine (SPA)		Pémoline	27/09/1999
Loflazépate d'éthyle		Phendimétrazine	30/06/1981
Loprazolam		Phenmétrazine	
Mazindol		Phentermine	
Mécloqualone		Pipradrol	
		Racémate de métamfétamine	27/09/1999

**Tableau IV. Interdictions et restrictions à l'exportation et à l'importation conformément à l'article 13 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 (suite)**

Pays et substances interdites	Date de la communication	Pays et substances interdites	Date de la communication
<b>Venezuela (République bolivarienne du)</b>			
Amfétamine	02/06/1992	Léfétamine (SPA)	
Dexamfétamine		Métamfétamine	
Lévamfétamine		Méthaqualone	
Lévométhamphétamine		Méthylphénidate	
Métamfétamine		Méthylphénobarbital	
Méthaqualone	22/05/1986	Méthylpyrone	
Phenmétrazine	02/06/1992	Phencyclidine (PCP)	
Racémate de métamfétamine		Phenmétrazine	
		Pipradrol	
<b>Yémen</b>			
Amfétamine	18/11/1980		
Éthinamate			





## Deuxième partie



# OBSERVATIONS SUR LES STATISTIQUES ET LES PRÉVISIONS COMMUNIQUÉES SUR LES SUBSTANCES PSYCHOTROPES

## Aperçu général

L'analyse contenue dans la présente partie de la publication technique sur les substances psychotropes fait fond sur les données statistiques et les données relatives aux prévisions communiquées par les gouvernements. Sa qualité dépend de celle des données communiquées.

La première section contient une présentation des principales tendances qui se dégagent des données communiquées par les pays et territoires, à commencer par un aperçu général de la situation concernant les 174 substances psychotropes qui étaient placées sous contrôle international en 2024, l'accent étant mis sur les grandes tendances déduites des données. Elle présente des informations sur les faits nouveaux liés au contrôle de ces substances ainsi que les modifications apportées aux Tableaux de la Convention sur les substances psychotropes de 1971.

La première section se poursuit par une analyse détaillée des substances qui ont présenté le plus grand intérêt en 2024. L'analyse est ventilée par famille de drogues, à commencer par le tétrahydrocannabinol (THC) et le *delta-9-THC*, les hallucinogènes [3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (MDMA), psilocybine et psilocine (psilotsine)], suivis des stimulants, des benzodiazépines, des barbituriques, des autres sédatifs hypnotiques, des anxiolytiques (en particulier le méprobamate) et de la buprénorphine. Les données les plus pertinentes concernant la fabrication, les importations, les exportations, les stocks et la consommation déclarée pour 2024 y sont examinées et les tendances qui en ressortent y sont comparées à celles des années précédentes. Des analyses et des informations supplémentaires sont fournies sur les substances utilisées dans la fabrication des préparations exemptées.

La deuxième section contient une analyse du système des prévisions relatives aux substances psychotropes et un examen des prévisions mondiales communiquées par les pays et territoires.

Toutes les données relatives à la consommation utilisées sont celles que les pays et territoires ont communiquées à l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) dans leurs rapports statistiques annuels. Sauf indication contraire, toutes les valeurs se rapportant à la consommation sont exprimées en doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) par millier d'habitants et par jour (S-DDD<sub>ptpd</sub>). Cette unité de mesure a été adoptée par l'OICS pour mesurer la consommation de substances psychotropes, conformément à l'approche adoptée par le centre collaborateur de l'Organisation mondiale de la Santé pour une méthode d'établissement de statistiques sur les drogues.

L'analyse contenue dans la présente publication ne rend compte que des aspects les plus importants des activités licites concernant les substances psychotropes placées sous contrôle international. Les données complètes pour 2024, y compris les données sur la consommation, et les prévisions pour 2026, peuvent être consultées au format électronique sur le site Web de l'OICS.

# TENDANCES RELATIVES AUX SUBSTANCES PSYCHOTROPES QUI SE DÉGAGENT DES DONNÉES COMMUNIQUÉES

## Situation en ce qui concerne les substances psychotropes en 2024

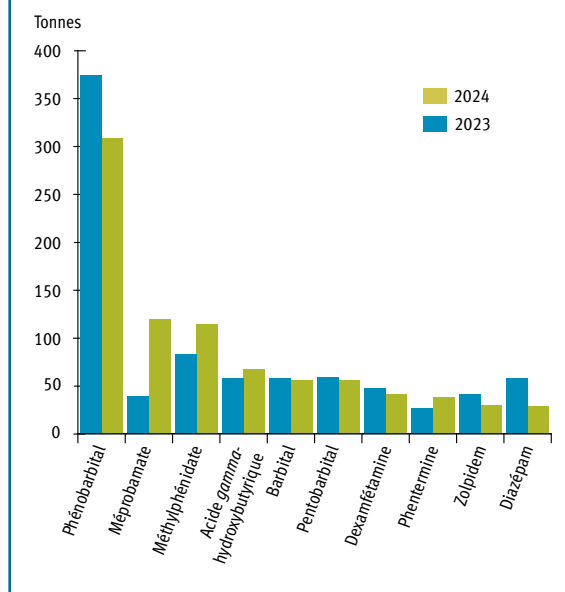
1. Comme on le voit sur le tableau II de la présente publication, au 1<sup>er</sup> novembre 2025, 176 pays et territoires avaient fourni leurs rapports statistiques annuels pour 2024, comme cela est prévu à l'article 16 de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Ces chiffres étaient légèrement inférieurs à celui de l'année précédente, au cours de laquelle 178 pays et territoires avaient fourni leurs rapports statistiques annuels avant le 1<sup>er</sup> novembre.
2. Les performances en matière de communication de données sont en recul dans toutes les régions en 2024 par rapport à 2023. Pour 2024, la plupart des pays et territoires de chaque région ont fourni le rapport statistique annuel demandé, l'Europe affichant le taux le plus élevé (95 %) (voir tableau 1).

**Tableau 1. Statistiques annuelles sur les performances en matière de communication des données des pays et territoires, par région, 2023 et 2024**

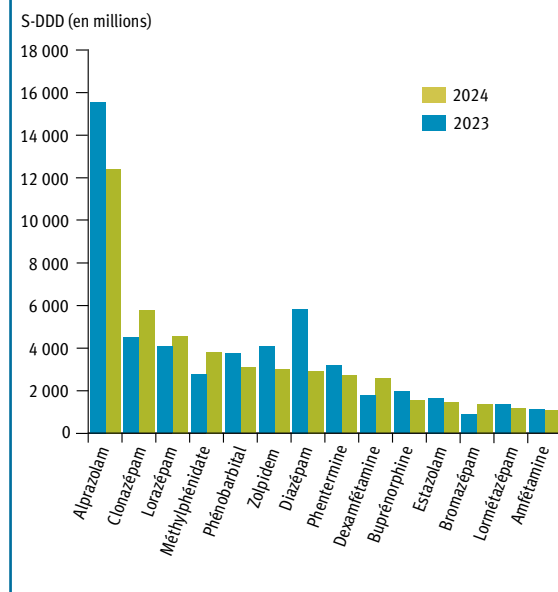
Région	Nombre de pays et territoires	
	2023	2024
Afrique	42 sur 57 (74 %)	41 sur 57 (72 %)
Amériques	37 sur 45 (82 %)	37 sur 45 (82 %)
Asie	42 sur 48 (88 %)	45 sur 48 (94 %)
Europe	42 sur 43 (98 %)	41 sur 43 (95 %)
Océanie	15 sur 22 (68 %)	12 sur 22 (55 %)

3. À la fin de 2024, le nombre de substances psychotropes placées sous contrôle international était de 174, contre 170 à la fin de 2023. En mars 2024, la Commission des stupéfiants a décidé d'inscrire la 3-chlorométhcathinone (3-CMC), la dipentylone et la 2-fluorodeschlorokétamine au Tableau II de la Convention de 1971, et le bromazolam au Tableau IV. Les substances sont passées sous contrôle international en novembre 2024.
4. Les substances psychotropes placées sous contrôle international comprennent plusieurs catégories et types de médicaments et sont utilisées pour traiter un grand nombre de problèmes de santé. La plupart de celles qui sont fabriquées et consommées sont des sédatifs hypnotiques, des anxiolytiques et des antiépileptiques, y compris des barbituriques et des benzodiazépines. L'autre grand groupe de substances fabriquées est composé des stimulants, principalement des amphétamines et du méthylphénidate. Les autres substances régulièrement fabriquées (hallucinogènes, analgésiques et antianémiques) le sont en faible proportion.
5. Les tendances générales en matière de fabrication de substances psychotropes placées sous contrôle international ont été contrastées en 2024 par rapport à 2023. En termes de poids brut, la substance la plus fabriquée dans le monde était de loin le phénobarbital, dont il a été fabriqué 308 tonnes, soit bien plus que de toute autre substance, mais près de 70 tonnes de moins qu'en 2023 (voir fig. 1). La fabrication de méprobamate a presque triplé entre 2023 et 2024, ce qui en fait la substance la plus fabriquée après le phénobarbital. La fabrication de méthylphénidate a aussi fortement augmenté, pour s'établir à 114 tonnes en 2024 ; comme en 2023, c'était la plus grande quantité jamais fabriquée dans le monde en une seule année, selon les données de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS). L'autre évolution notable de 2024 a été la réduction de près de 50 % de la fabrication de diazépam, qui s'est établie à un peu plus de 29 tonnes.

**Figure 1. Substances psychotropes les plus fabriquées au niveau mondial, d'après le poids brut, 2023 et 2024**



**Figure 2. Substances psychotropes les plus fabriquées dans le monde, d'après le nombre total de S-DDD fabriquées, 2023 et 2024**



6. Les substances psychotropes les plus fabriquées en 2024 ne sont pas les mêmes selon que l'on considère le nombre absolu de doses quotidiennes déterminées à des fins statistiques (S-DDD) ou le poids brut (voir fig. 2). En 2024, l'alprazolam a été la substance la plus fabriquée, avec plus de 12,4 milliards de S-DDD, soit environ 3,1 milliards de moins que l'année précédente. En termes de doses, la fabrication de diazépam a fortement diminué, au point d'être inférieure à celle de plusieurs autres substances fabriquées en grandes quantités en 2024. Autrement, on n'a pratiquement pas enregistré de variation par rapport à 2023 en ce qui concerne les substances les plus fabriquées. La fabrication de certaines substances, dont le clonazépam, le lorazépam, le méthylphénidate et la phentermine, a augmenté, mais celle de l'alprazolam, du phénobarbital, du zolpidem, du diazépam, de la dexamfétamine et de la buprénorphine a diminué.

7. Les principaux pays fabricants de substances psychotropes étaient globalement les mêmes que par le passé. En termes de poids brut, l'Inde était au premier rang en 2024, car elle est l'un des plus gros fabricants de plusieurs barbituriques et benzodiazépines. La Chine occupait la deuxième place, du fait principalement de son importante fabrication de plusieurs barbituriques. Les États-Unis d'Amérique, l'Italie et l'Allemagne complètent la liste des cinq premiers fabricants en termes de poids brut. En termes de S-DDD, les cinq premiers pays étaient l'Inde, l'Italie, les États-Unis, la Chine et la Suisse. On notera que la Suisse, qui avait déclaré avoir moins fabriqué de substances psychotropes ces dernières années, a signalé avoir de nouveau fabriqué d'importantes quantités de clonazépam (2,6 milliards de S-DDD) et de bromazépam (803 millions de S-DDD) et est donc remontée dans le classement en 2024.

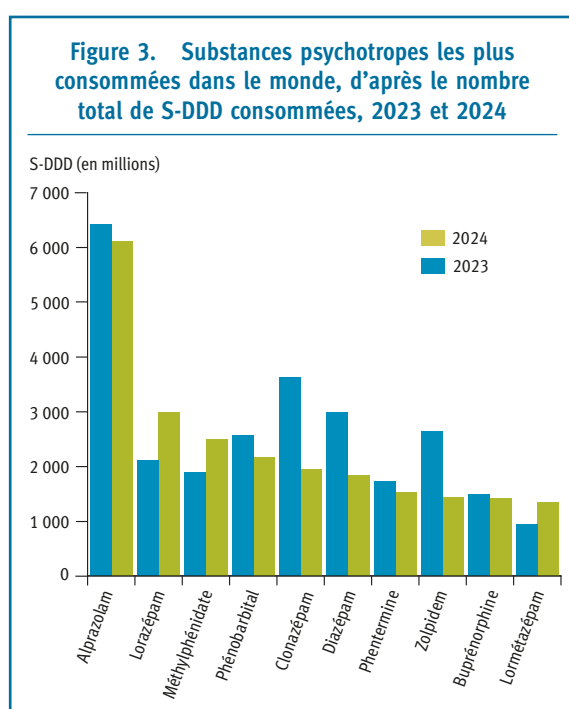
8. En ce qui concerne le commerce international, sept benzodiazépines figuraient parmi les substances psychotropes les plus échangées en 2024 (voir tableau 2). S'agissant des barbituriques, le produit soumis à contrôle international le plus échangé a été le phénobarbital et, s'agissant des stimulants, c'était le méthylphénidate. Le sédatif non barbiturique le plus échangé parmi ceux qui n'étaient pas de type benzodiazépine a été le zolpidem.

9. Comme auparavant, le diazépam a été la substance psychotrope placée sous contrôle international la plus largement importée en 2024, 167 pays et territoires ayant déclaré des importations représentant au total 33,1 tonnes, soit la quantité la plus faible depuis 2017, dans le prolongement de la baisse précédemment entamée. De même, en 2024, les importations totales de midazolam et de phénobarbital ont été inférieures de 20 % et de 40 %, respectivement, à ce qu'elles étaient en 2023. Les importations d'alprazolam ont chuté de près de 12 % au cours de la même période. Dans l'ensemble, pour de nombreuses substances, les quantités importées en 2024 ont été inférieures à celles de l'année précédente, probablement parce que les pays, y compris certains acteurs clefs du commerce, étaient moins nombreux à avoir fourni les rapports statistiques requis.

**Tableau 2. Substances psychotropes placées sous contrôle international les plus échangées, 2024**

Substance	S-DDD (en mg)	Total des importations (en kg)	Total des importations (en millions de S-DDD)	Nombre de pays et territoires importateurs
Diazépam	10	33 091,96	3 309,20	167
Midazolam	15	7 129,90	475,33	162
Phénobarbital	100	154 133,67	1 541,34	152
Alprazolam	1	8 766,22	8 766,22	141
Clonazépam	4	15 070,39	3 767,60	139
Lorazépam	2,5	10 439,91	4 175,97	128
Zolpidem	10	32 222,27	3 222,23	120
Méthylphénidate	30	78 367,11	2 612,24	111
Bromazépam	10	16 986,57	1 698,66	110
Clobazam	20	7 566,21	378,31	103

**Figure 3. Substances psychotropes les plus consommées dans le monde, d'après le nombre total de S-DDD consommées, 2023 et 2024**



substances psychotropes les plus consommées dans le monde en termes de nombre total (chiffre absolu) de doses (S-DDD) en 2023 et 2024.

12. En 2024, l'alprazolam a été la substance la plus consommée dans le monde, avec plus de 6,1 milliards de S-DDD, soit près de 300 millions de plus qu'en 2023. La consommation de clonazépam est revenue en 2024 au niveau de 2022 (1,9 milliard de S-DDD), après avoir doublé en 2023. Celle de diazépam a elle aussi lourdement chuté, d'environ 1,1 milliard de S-DDD, pour s'établir à 1,8 milliard de S-DDD en 2024. La consommation de zolpidem, qui était de 2,6 milliards de S-DDD en 2023, a reculé d'environ 1,2 milliard de S-DDD, pour tomber à 1,4 milliard de S-DDD en 2024. Celle de lorazépam a considérablement augmenté, pour atteindre 2,9 milliards de S-DDD en 2024. Comme c'est le cas en ce qui concerne les autres évolutions ressortant des données, les baisses de la consommation observées sont probablement dues au fait que les pays ont été moins nombreux à fournir les rapports statistiques requis.

## Tétrahydrocannabinol et *delta-9*-tétrahydrocannabinol

13. Le tétrahydrocannabinol (THC) est un cannabinoïde présent naturellement dans la plante de cannabis, mais qui peut aussi être synthétisé chimiquement. Tous les isomères du THC sont inscrits au Tableau I de la Convention de 1971, à l'exception de l'isomère *delta-9*-tétrahydrocannabinol (*delta-9*-THC), qui est inscrit au Tableau II.

Le *delta-9*-THC était auparavant inscrit au Tableau I, mais la Commission des stupéfiants l'a déplacé au Tableau II dans les années 1990, compte tenu de son utilisation médicale potentielle. En dépit de ce qui précède, l'usage licite du THC et du *delta-9*-THC a été relativement limité depuis leur placement sous contrôle international. L'usage de ces substances à des fins médicales a toutefois augmenté ces dernières années, de plus en plus de pays ayant autorisé l'usage de certaines préparations de *delta-9*-THC à des fins médicales. Le tableau 3 fournit des données sur la fabrication licite et les stocks mondiaux de ces deux substances en 2024.

**Tableau 3. Tétrahydrocannabinol et *delta-9*-tétrahydrocannabinol : fabrication licite et stocks mondiaux, 2024**

<i>Substance</i>	<i>Fabrication (en kg)</i>	<i>Stocks (en kg)</i>
Tétrahydrocannabinol (ensemble des isomères inscrits au Tableau I)	2 259,84	352,58
<i>Delta-9</i> -tétrahydrocannabinol	3 964,37	3 740,27

14. La fabrication de THC est restée limitée à quelques pays, bien que le volume de fabrication ait augmenté ces dernières années pour atteindre 2,3 tonnes fabriquées en 2024, la plus grande quantité jamais enregistrée selon les données de l'OICS. Le Lesotho a été le principal fabricant de THC, le pays en ayant déclaré la fabrication pour la première fois en 2024 avec 1,02 tonne<sup>1</sup>, suivi des États-Unis (793,44 kg), de la Colombie (405,56 kg) et de l'Australie (42,85 kg). Le commerce du THC était également très limité, seuls quelques pays déclarant des importations ou des exportations. Les États-Unis ont été le principal exportateur en 2024, avec 38,70 kg, tandis que le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été le principal importateur, avec 19,01 kg. L'activité de ces deux pays a constitué la quasi-totalité des échanges en 2024, seuls quelques autres pays ayant fait état de petites quantités importées ou exportées. Les pays ayant fourni des données sur la consommation de THC ont déclaré que celle-ci n'était pas supérieure à quelques grammes ou kilogrammes<sup>2</sup>.

15. En ce qui concerne le *delta-9*-THC, l'activité licite liée à cette substance s'est considérablement développée au cours des dernières années, de plus en plus de pays ayant autorisé l'utilisation de produits pharmaceutiques et d'autres préparations en contenant. Les quantités de *delta-9*-THC fabriquées ont varié depuis 2015, mais sont en augmentation depuis 2020, année au cours de laquelle un total de 706,40 kg a été déclaré. En 2024, plus de 3,9 tonnes de *delta-9*-THC ont été fabriquées dans le monde ; la plus grande quantité a été déclarée par l'Australie (2,39 tonnes), suivie du Royaume-Uni (829,49 kg), des États-Unis (457,94 kg), de la Suisse (193,55 kg) et du Danemark (60,62 kg).

16. Les stocks de *delta-9*-THC détenus par les fabricants ont également varié de manière significative entre 2015 et 2024, mais ils sont en nette augmentation depuis 2020, année au cours de laquelle ils s'établissaient à 476,70 kg. Ils ont augmenté en 2021 et 2022, pour atteindre 2,36 tonnes en 2023. En 2024, ils ont augmenté sensiblement pour atteindre 3,70 tonnes. En 2024, l'Australie détenait les stocks les plus importants avec 2,23 tonnes, suivie des États-Unis (455,10 kg), du Royaume-Uni (407,52 kg), de l'Allemagne (323,66 kg) et du Danemark (162,61 kg).

17. Le commerce du *delta-9*-THC s'est développé ces dernières années en raison de l'augmentation de la fabrication de cette substance. Les importations totales déclarées en 2024 s'élevaient à 1,77 tonne, contre 722,89 kg en 2023, ce qui était déjà nettement supérieur aux 397,5 kg déclarés en 2022. En 2024, l'Australie a importé la plus grande quantité de *delta-9*-THC (991,80 kg), suivie de l'Allemagne (357,12 kg), du Royaume-Uni (133,17 kg), de l'Espagne (97,12 kg) et de l'Autriche (26,70 kg). En 2024, le Canada représentait environ deux tiers des exportations mondiales de la substance, avec 971,52 kg, la Suisse (126,58 kg) et le Royaume-Uni (126,58 kg) étant les autres exportateurs les plus importants cette année-là.

18. La consommation de *delta-9*-THC a été signalée par un plus grand nombre de pays et de territoires au cours des dernières années. Par conséquent, la consommation mondiale de cette substance a augmenté rapidement depuis 2020, année où environ 5 millions de S-DDD ont été consommées. En 2022, elle avait plus que doublé pour atteindre 11,2 millions de S-DDD et a ensuite fortement augmenté en 2024 pour s'établir à plus de 93 millions de S-DDD. L'Australie a déclaré le taux de consommation de *delta-9*-THC le plus élevé en 2024, avec 8,02 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivie de l'Allemagne (0,34 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de l'Autriche (0,29 S-DDD<sub>ptpd</sub>),

<sup>1</sup> Données à confirmer.

<sup>2</sup> La consommation de THC ne peut être exprimée qu'en termes de poids brut, car aucune S-DDD n'a été établie pour cette substance.

de l'Espagne (0,19 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de Gibraltar (0,11 S-DDD). Douze autres pays ont déclaré une consommation d'au moins 0,01 S-DDD<sub>ptpd</sub> de *delta*-9-THC en 2024.

19. Les années précédentes, l'OICS avait demandé aux pays de déclarer le *delta*-9-THC extrait du cannabis en le convertissant en quantité de matière première du cannabis utilisée pour l'obtenir. Toutefois, cette approche a été réexaminée parce qu'elle s'est révélée source d'incohérences et de divergences dans les données communiquées. Par conséquent, à partir de 2024, l'OICS a demandé aux pays d'indiquer les quantités de THC et de *delta*-9-THC d'origine naturelle et synthétique pour chacune des activités licites incluses dans leurs rapports statistiques annuels. Ces données ventilées permettent à l'OICS de mieux surveiller l'usage du cannabis pour la fabrication de cannabinoïdes qui ne sont pas placés sous contrôle international et ceux qui le sont (notamment le THC et ses isomères). En 2024, 12 pays et 2 territoires ont fourni de telles informations. Comme le montre le tableau 4, la majeure partie du THC et du *delta*-9-THC fabriquée pour une activité licite était d'origine naturelle.

**Tableau 4. Quantités totales déclarées liées à des activités licites impliquant le tétrahydrocannabinol et le *delta*-9-tétrahydrocannabinol en 2024**

	Tétrahydrocannabinol (ensemble des isomères inscrits au Tableau I)		Delta-9-tétrahydrocannabinol (Tableau II)	
	Origine naturelle (en kg)	Origine synthétique (en kg)	Origine naturelle (en kg)	Origine synthétique (en kg)
Consommation	167,04	0,5	76,62	44,89
Exportations	361,62	38,72	114,47	3,02
Importations	–	19,05	128,94	1,88
Fabrication de préparations exemptées	–	–	7	1,02
Fabrication	1 466,40	793,44	3 242,36	464,97
Stocks des fabricants	567,58	224,22	2 633,43	465,71
Utilisation pour la fabrication de substances non psychotropes	–	–	–	–
Utilisation pour la fabrication d'autres substances psychotropes	–	588,47	0,01	–

20. Il convient de noter que tous les pays ayant déclaré une activité licite impliquant du THC ou du *delta*-9-THC n'ont pas fourni d'informations sur les quantités d'origine naturelle et synthétique.

## Hallucinogènes

### MDMA

21. L'hallucinogène méthylènedioxy-3,4 méthamphétamine (MDMA) est un stimulant aux propriétés empathogènes, entactogènes et légèrement hallucinogènes qui est inscrit au Tableau I de la Convention de 1971. Depuis que la MDMA a été placée sous contrôle international au milieu des années 1980, son utilisation licite a surtout été limitée à la recherche scientifique et clinique. Ces dernières années, quelques pays ont autorisé à titre exceptionnel l'utilisation de la MDMA pour traiter des troubles mentaux spécifiques liés à des traumatismes, y compris le trouble de stress post-traumatique.

22. Les activités licites liées à la MDMA ont été limitées entre le moment où la substance a été placée sous contrôle international et 2019, date à laquelle la fabrication et la consommation de la substance ont augmenté, probablement en raison de l'intensification de la recherche sur des applications thérapeutiques possibles. La MDMA n'est fabriquée que dans quelques pays ; en 2024, le volume de fabrication s'élevait à 21,64 kg au niveau mondial, contre 25,42 kg en 2023. Le Royaume-Uni, avec 20,73 kg, est à l'origine de la quasi-totalité de la fabrication déclarée en 2024, suivi des États-Unis (800 g) et du Canada (120 g). Depuis qu'il a augmenté sa fabrication de MDMA en 2020, le Royaume-Uni est le principal détenteur de stocks de cette substance, avec environ 12 kg déclarés chaque année depuis 2021. En 2024, cependant, il a signalé une forte augmentation des stocks, qui se sont établis à 48,50 kg. Les stocks mondiaux de MDMA s'élevaient à 54,66 kg en 2024.

23. Si 20 pays et territoires ont déclaré des importations de MDMA en 2024, les quantités échangées étaient, comme les années précédentes, très faibles. Les exportations de MDMA étaient également limitées, le Royaume-Uni étant le principal exportateur, avec 0,74 kg exportés en 2024. Dans l'ensemble, le commerce de la MDMA est resté pratiquement inchangé ces 10 dernières années.

24. La consommation totale de MDMA en 2024 s'est élevée à 7,62 kg, soit moins de la moitié de celle déclarée en 2023 (16,66 kg). Le Royaume-Uni a déclaré la plus forte consommation en 2024, avec 4,54 kg, les États-Unis déclarant la quasi-totalité de la consommation restante (2,47 kg)<sup>3</sup>.

## Psilocybine et psilocine

25. La psilocybine et la psilocine (psilotsine) sont des substances hallucinogènes inscrites au Tableau I de la Convention de 1971. Elles existent toutes deux à l'état naturel et sont présentes dans de nombreuses espèces de champignons poussant dans toutes les régions du monde, mais ces formes ne sont pas placées sous contrôle, seule la substance sous sa forme moléculaire l'étant. La psilocybine est un précurseur qui se transforme en psilocine dans le corps humain. Comme dans le cas de la MDMA, les activités licites liées à la psilocybine et à la psilocine ont été très limitées depuis leur placement sous contrôle international, mais comme au cours des dernières années, de plus en plus de pays ont autorisé la recherche et les essais cliniques les concernant, on a constaté une augmentation des activités licites liées à leur fabrication, à leur commerce et à leur consommation.

26. Avant 2020, la fabrication de psilocybine et de psilocine était très limitée, la production mondiale totale ne dépassant pas quelques dizaines de grammes. En 2020, la fabrication mondiale totale de psilocybine a augmenté pour atteindre environ 1 kg et n'a que légèrement évolué en 2021. En 2022, elle est passée à 13 kg, puis à plus de 36 kg en 2023. La fabrication de psilocine a suivi une tendance similaire au cours de cette période.

27. En 2024, la fabrication mondiale totale de psilocybine est tombée à 19,22 kg, contre 36,10 kg l'année précédente. Le Royaume-Uni a été le principal fabricant de la substance, avec 9,78 kg, suivi des États-Unis (9,16 kg). Le Canada, la Suisse et l'Allemagne ont été les seuls autres pays à avoir signalé la fabrication de psilocybine en 2024, chacun ne déclarant que quelques grammes. En ce qui concerne la psilocine, la fabrication mondiale totale de cette substance en 2024 s'est élevée à 24,01 kg, soit une baisse notable par rapport aux 43,97 kg déclarés en 2023. Comme pour la psilocybine, le Royaume-Uni est le pays qui a déclaré la plus importante fabrication de cette substance en 2024 (13,76 kg), suivi des États-Unis (10,25 kg). Aucun autre pays n'a déclaré la fabrication de psilocine.

28. Comme pour la fabrication, le commerce de la psilocybine et de la psilocine est resté très limité jusqu'en 2020. Avant, les quantités échangées déclarées par les pays et territoires dépassaient rarement quelques grammes. En 2020, les importations mondiales totales de psilocybine et de psilocine s'élevaient respectivement à 0,46 kg et 0,04 kg. En ce qui concerne la psilocybine, le chiffre est passé à environ 1 kg en 2021 et a fortement augmenté en 2022, pour atteindre 7,91 kg. En 2024, les importations mondiales de psilocybine étaient plus faibles que les années précédentes, s'établissant à 3,09 kg. En ce qui concerne la psilocine, les importations mondiales totales sont restées largement inchangées depuis 2020, augmentant légèrement en 2024 pour atteindre 0,16 kg.

29. La consommation de psilocine a été très limitée ces 10 dernières années et seuls quelques pays ont fait état d'une consommation (de quelques grammes seulement) au cours d'une année donnée. En 2024, un total de 0,75 kg a été consommé, principalement au Royaume-Uni (0,51 kg). Historiquement, la consommation de psilocybine a été limitée à quelques dizaines de grammes signalés par quelques pays seulement. En 2022, la consommation mondiale a nettement augmenté, pour atteindre 1,30 kg ; elle a ensuite plus que doublé, passant à 3,86 kg, en 2023 et a presque doublé à nouveau, passant à 6,63 kg, en 2024<sup>4</sup>. Le Royaume-Uni est le pays qui a déclaré la plus forte consommation de psilocybine en 2024 (4,25 kg), suivi des États-Unis (2,29 kg). La Suisse et le Canada ont été les seuls autres pays à avoir signalé la consommation de psilocybine, chacun ne déclarant que quelques dizaines de grammes.

<sup>3</sup> La consommation de MDMA ne peut être exprimée qu'en termes de poids brut, car aucune S-DDD n'a été établie pour cette substance.

<sup>4</sup> La consommation de psilocybine ne peut être exprimée qu'en termes de poids brut, car aucune S-DDD n'a été établie pour cette substance.

## MATIÈRES NATURELLES, SUBSTANCES PURES ET MESURES DE CONTRÔLE INTERNATIONAL

Ces dernières années, l'utilisation médicale potentielle de la psilocybine, de la psilocine et d'autres hallucinogènes inscrits au Tableau I de la Convention de 1971, qui font l'objet des mesures spéciales visées à l'article 7, a suscité un intérêt croissant. De nombreuses autorités nationales compétentes ont récemment contacté l'OICS au sujet de questions liées au contrôle de ces substances et à leur autorisation à des fins médicales et scientifiques. Bien que certaines de ces substances puissent être synthétisées, des matières végétales ou fongiques naturelles ont le plus souvent été utilisées dans le cadre des recherches autorisées ou des essais cliniques. Bien que ces matières ne soient pas placées sous contrôle international, elles contiennent des substances inscrites au Tableau I, même s'il ne s'agit pas nécessairement de préparations de qualité pharmaceutique contenant des extraits purs ou presque purs de ces substances.

L'OICS a d'abord noté dans son rapport annuel pour 2010 que les matières végétales et fongiques, y compris les préparations fabriquées à partir de ces matières, qui contiennent des substances inscrites à l'un des Tableaux de la Convention de 1971 n'étaient pas placées sous contrôle international. Il s'agit notamment de l'ayahuasca (qui contient de la diméthyltryptamine (DMT)), du khat (qui contient de la cathine) et de nombreuses espèces de champignons qui contiennent de la psilocybine et de la psilocine.

Le cannabis (c'est-à-dire les sommités fleuries de la plante de cannabis), les extraits de cannabis et tous les isomères du tétrahydrocannabinol (THC) sont soumis à un contrôle international en vertu de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972, ou de la Convention de 1971. Que le THC soit consommé dans une préparation pharmaceutique (en tant que substance psychotrope) ou inhalé lors de la consommation du cannabis lui-même (en tant que stupéfiant), le composé psychoactif est soumis à contrôle international dans les deux cas. Ce n'est pas le cas des hallucinogènes inscrits au Tableau I de la Convention de 1971, car aucune plante naturelle ou matière fongique contenant ces substances n'est inscrite à l'un des Tableaux de la Convention.

S'ils le jugent important pour protéger la santé et le bien-être du public, les gouvernements ont la possibilité, en vertu de la Convention de 1971, de placer sous contrôle national des matières végétales, y compris enthéogènes, et des matières fongiques contenant des substances placées sous contrôle international. C'est déjà le cas dans de nombreux pays. Néanmoins, comme les matières elles-mêmes ne sont pas sous contrôle international, les mesures de contrôle habituelles des Conventions ne s'appliquent pas, et les pays qui s'inquiètent en particulier que ces matières soient utilisées à des fins licites ou illicites doivent se coordonner soigneusement avec leurs partenaires commerciaux pour empêcher d'éventuels détournements.

## Amphétamines

30. Six amphétamines sont inscrites au Tableau II de la Convention de 1971 : les deux isomères optiques de l'amfétamine (lévamfétamine et dexamfétamine) et leur mélange racémique (amfétamine), ainsi que les deux isomères optiques de la métamfétamine (lévométhamphétamine et métamfétamine) et leur mélange racémique (racémate de métamfétamine). Certaines de ces substances, en particulier la dexamfétamine, sont généralement utilisées pour traiter les personnes souffrant d'un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

31. En 2024, trois amphétamines (amfétamine, dexamfétamine et métamfétamine) étaient présentes en quantité non négligeable sur le marché licite et 41 pays et territoires en ont importé au moins une (voir tableau 5). Parmi ces trois substances, la dexamfétamine est celle qui a été fabriquée en plus grande quantité. La quantité de dexamfétamine fabriquée dans le monde a diminué en 2024, pour retomber au niveau de 2022, principalement en raison de la baisse signalée par les États-Unis. La fabrication mondiale d'amfétamine a légèrement diminué par rapport à 2023, les États-Unis en étant le seul fabricant. En ce qui concerne la métamfétamine, la quantité fabriquée en 2024 est restée pratiquement inchangée par rapport à 2023 ; la Hongrie en était le seul fabricant. Le commerce d'amfétamine et de dexamfétamine est resté largement inchangé entre 2023 et 2024, les importations déclarées étant en grande partie identiques. En ce qui concerne la métamfétamine, aucun pays n'a déclaré d'importations notables de cette substance en 2024.

**Tableau 5. Amphétamines présentes en quantité non négligeable sur le marché licite (classées en fonction des quantités fabriquées) : fabrication et importations mondiales, et nombre de pays et territoires importateurs (2024)**

Substance	S-DDD (en mg)	Fabrication (en kg)	Importations (en kg)	Nombre de pays et territoires importateurs
Dexamfétamine	15	40 789,23	5 310,38	41
Amfétamine	15	15 790,21	1 404,22	28
Métamfétamine	15	652,04	0,45	18

## Dexamfétamine

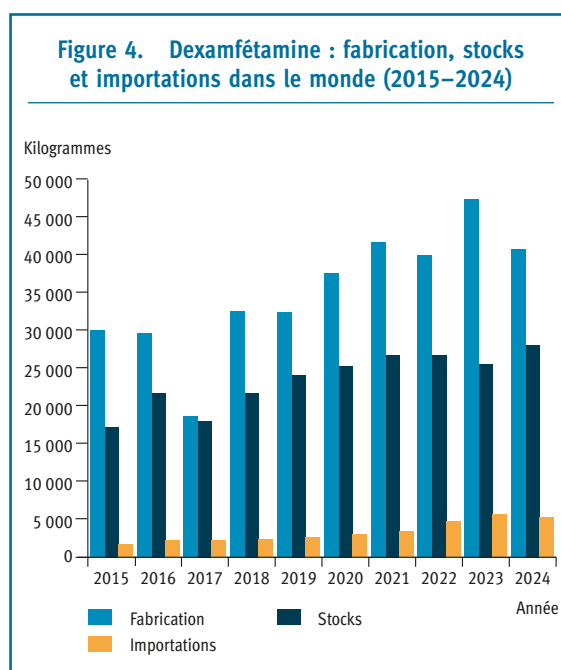
32. La fabrication totale de dexamfétamine est tombée de 47,5 tonnes en 2023 à 40,7 tonnes en 2024 (voir fig. 4), les États-Unis ayant déclaré une baisse d'environ 6 tonnes par rapport à l'année précédente. Comme c'est le cas depuis de nombreuses années, les États-Unis ont été le plus gros fabricant de dexamfétamine en 2024, avec 36,2 tonnes. L'autre principal fabricant de cette substance est le Danemark, avec 4,5 tonnes.

33. Les importations mondiales de dexamfétamine ont augmenté régulièrement ces 10 dernières années, passant de 1,79 tonne en 2015 à 5,69 tonnes en 2023. Les importations de cette substance en 2024 ont diminué, avec 5,30 tonnes, 41 pays et territoires en ayant déclaré des importations. Le plus grand importateur était l'Allemagne, avec 2,70 tonnes, suivie de l'Australie (646,6 kg), du Canada (616,8 kg), de la Croatie (342,4 kg) et du Danemark (131,3 kg). Les exportations totales ont légèrement diminué, passant de 4,40 tonnes en 2023 à 3,90 tonnes en 2024. Cela est principalement dû à une diminution des exportations déclarées par le Danemark, qui était en tête des exportations en 2024, avec 2,80 tonnes ; il était suivi des États-Unis (507,7 kg), de l'Allemagne (297,4 kg) et de la Pologne (114,7 kg). Douze autres pays ont déclaré des exportations de dexamfétamine, mais en beaucoup plus petites quantités.

34. En 2024, 24 pays et territoires ont communiqué des données sur la consommation de dexamfétamine. La consommation totale est restée la même dans la plupart des pays qui ont déclaré une consommation par rapport à l'année précédente. Toutefois, aux États-Unis, qui ont déclaré le taux de consommation le plus élevé en 2024, la consommation est tombée à 9,2 S-DDD<sub>ptpd</sub>, contre 11,5 S-DDD<sub>ptpd</sub> l'année précédente. Les autres principaux consommateurs de dexamfétamine en 2024 étaient Israël (3,41 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Canada (2,15 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Royaume des Pays-Bas (1,85 S-DDD<sub>ptpd</sub>), l'Islande (1,47 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la Norvège (1,3 S-DDD<sub>ptpd</sub>). Tous les autres pays ayant communiqué des données ont déclaré une consommation inférieure à 1 S-DDD<sub>ptpd</sub>. Les 10 pays et territoires ayant déclaré les taux de consommation de dexamfétamine les plus élevés en 2024 sont répertoriés dans le tableau 6.

**Tableau 6. Dexamfétamine : consommation dans les 10 pays ayant déclaré les niveaux de consommation les plus élevés en 2024, et comparaison avec 2022 et 2023**

Pays	S-DDD par millier d'habitants et par jour		
	2022	2023	2024
États-Unis	8,05	11,50	9,20
Israël	2,07	2,57	3,41
Canada	1,90	2,04	2,15



**Tableau 6. Dexamfétamine : consommation dans les 10 pays ayant déclaré les niveaux de consommation les plus élevés en 2024, et comparaison avec 2022 et 2023 (suite)**

Pays	S-DDD par millier d'habitants et par jour		
	2022	2023	2024
Pays-Bas (Royaume des)	1,26	1,26	1,85
Islande	0,94	1,27	1,47
Norvège	1,00	1,14	1,30
Suède	0,89	0,92	0,94
Nouvelle-Zélande	0,07	0,58	0,83
Royaume-Uni	0,24	0,23	0,40
Danemark	0,15	0,21	0,35

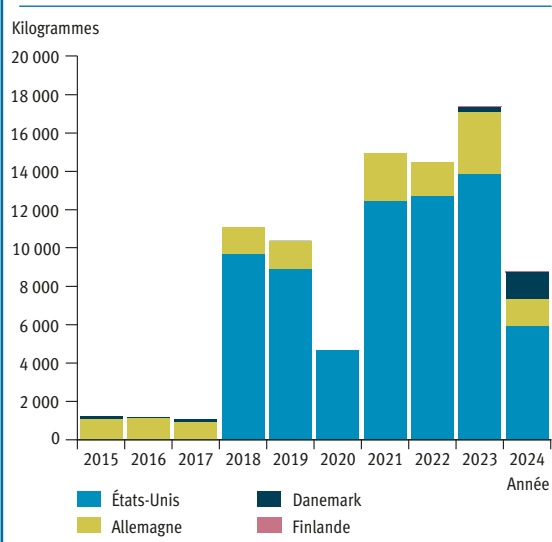
35. Aux États-Unis, la dexamfétamine est aussi utilisée dans la synthèse de la lisdexamfétamine (l-lysine-d-amfétamine), un précurseur de la dexamfétamine qui n'est pas placé sous contrôle international et qui est utilisé dans le traitement du TDAH. Les États-Unis ont commencé à déclarer l'utilisation de dexamfétamine pour la fabrication de substances non psychotropes en 2018, et la quantité utilisée n'a cessé d'augmenter depuis. En 2024, son utilisation à cette fin a fortement diminué, passant de 17,4 tonnes l'année précédente à 8,8 tonnes. Comme les années précédentes, les États-Unis ont concentré l'essentiel de cette utilisation en 2024 (5,9 tonnes). Selon les informations fournies à l'OICS, cette quantité a été entièrement utilisée pour la fabrication de lisdexamfétamine. Le Danemark (un peu plus de 1,4 tonne), l'Allemagne (1,4 tonne) et la Finlande (54 kg) ont également déclaré avoir utilisé la dexamfétamine pour la fabrication de substances non psychotropes en 2024 (voir fig. 5).

## Amfétamine

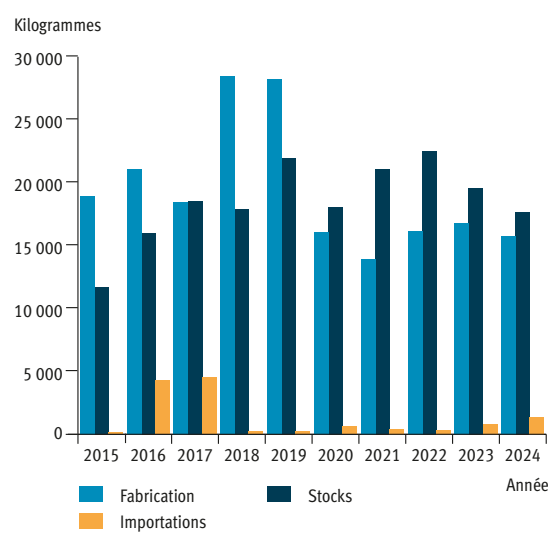
36. La fabrication totale d'amfétamine a légèrement diminué, passant de 16,8 tonnes en 2023 à 15,8 tonnes en 2024 (voir fig. 6). Comme les années précédentes, les États-Unis ont été le principal fabricant de la substance, même si d'autres pays en ont fabriqué de très petites quantités. Les stocks mondiaux d'amfétamine ont baissé, passant de 19,6 tonnes en 2023 à 17,6 tonnes en 2024. La plus grosse partie de ces stocks se trouvaient aux États-Unis (17,3 tonnes). Le Canada a été l'autre grand détenteur de stocks et a déclaré 263,6 kg.

37. Le commerce d'amfétamine est relativement limité par rapport à celui d'autres substances psychotropes. De 2018 à 2023, les importations d'amfétamine n'ont pas dépassé 1 tonne. Pour 2024, les importations mondiales s'élevaient à 1,2 tonne, la Croatie (972,7 kg) et le Canada (242,3 kg) comptant pour la quasi-totalité. Douze autres pays ont signalé des importations de la substance, mais seulement quelques kilogrammes ou moins. En tant que premier fabricant d'amfétamine, les États-Unis en ont également été le principal exportateur, déclarant 1,5 tonne en 2024, contre 1,3 tonne en 2023.

**Figure 5. Dexamfétamine : quantités utilisées pour la fabrication de substances non psychotropes (2015–2024)**



**Figure 6. Amfétamine : fabrication, stocks et importations dans le monde (2015–2024)**



38. En 2024, 12 pays et territoires au total ont déclaré une consommation d'amfétamine. La consommation totale est restée largement inchangée, bien que la consommation aux États-Unis ait nettement diminué, passant de 10,51 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2023 à 8,12 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2024. Les autres pays et territoires en ayant consommé les plus grosses quantités en 2024 ont été le Canada (1,08 S-DDD<sub>ptpd</sub>), les Îles Turques et Caïques (0,35 S-DDD<sub>ptpd</sub>), l'Islande (0,23 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la Suède (0,09 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Métamfétamine

39. La fabrication mondiale de métamfétamine a légèrement augmenté, passant de 596,8 kg en 2023 à 652,0 kg en 2024. La Hongrie a assuré la quasi-totalité de cette fabrication en 2024, comme en 2023. Deux autres pays en ont signalé la fabrication de quelques grammes. Les stocks mondiaux de métamfétamine, qui étaient passés de 2,1 tonnes en 2022 à 243,5 kg en 2023, ont de nouveau chuté de manière notable en 2024 pour s'établir à 42,7 kg. La Hongrie a déclaré détenir moins de 1 kg de stocks de cette substance en 2024, ce qui explique en partie cette forte baisse. En 2024, les États-Unis ont été le seul grand détenteur de stocks, avec 38,2 kg.

40. Pendant plusieurs années, le commerce de la métamfétamine était minime, avec seulement quelques grammes importés ou exportés chaque année. En 2023, cependant, les importations et les exportations mondiales ont augmenté de 1,2 tonne chacune, en raison de l'exportation de cette quantité de la France vers les États-Unis en cours d'année. En 2024, aucune importation ou exportation significative de métamfétamine en quantités supérieures à quelques grammes n'a été signalée par les pays.

41. La consommation de métamfétamine n'a été signalée que par quelques pays, et en très faibles quantités. Chacun des pays ayant fourni des données pour 2024 n'a déclaré que quelques grammes.

## Méthylphénidate

42. Comme les amphétamines, le méthylphénidate est un stimulant inscrit au Tableau II de la Convention de 1971 et il est également utilisé pour le traitement du TDAH. Parmi les stimulants inscrits au Tableau II, c'est celui qui est le plus largement fabriqué et commercialisé, 111 pays et territoires en ayant déclaré des importations en 2024 (voir tableau 7).

**Tableau 7. Méthylphénidate : fabrication et importations mondiales, et nombre de pays et territoires importateurs (2023 et 2024)**

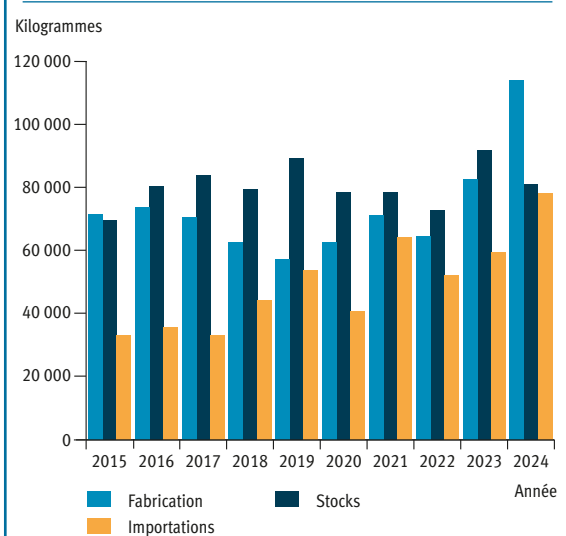
Année	S-DDD (en mg)	Fabrication (en kg)	Importations (en kg)	Nombre de pays et territoires importateurs
2023	30	82 645,73	59 720,19	120
2024	30	114 231,37	78 367,11	111

43. La fabrication mondiale de méthylphénidate a amorcé une croissance en 2012 et atteint 74,0 tonnes en 2016, le plus haut niveau observé depuis les années 1990. À compter de 2017, elle a commencé à fléchir, pour s'établir à 57,2 tonnes en 2019. La fabrication totale est ensuite remontée pour atteindre 114,2 tonnes en 2024, niveau le plus élevé depuis les premières données reçues par l'OICS (voir fig. 7).

44. L'augmentation de la fabrication totale de méthylphénidate a principalement résulté des augmentations signalées par les États-Unis et l'Inde. En 2024, les États-Unis (68,8 tonnes) ont de nouveau été le premier fabricant. L'Inde a presque triplé la quantité de méthylphénidate qu'elle a fabriquée en 2024 (32,5 tonnes) par rapport à 2023 (11,2 tonnes). Les autres principaux fabricants en 2024 ont été la Suisse (9,2 tonnes), le Royaume-Uni (2,6 tonnes) et l'Espagne (879,9 kg).

45. Les stocks mondiaux de méthylphénidate ont diminué de près de 11 tonnes, passant de 91,6 tonnes en 2023 à 80,6 tonnes en 2024. Cette diminution peut être attribuée principalement au Royaume-Uni, qui a réduit ses stocks, passant de 17,0 tonnes à 2,1 tonnes. En 2024, et comme les années précédentes, les États-Unis (45,2 tonnes) ont compté pour près de la moitié des stocks mondiaux. L'Allemagne (8,9 tonnes), la Suisse (8,6 tonnes), le Canada (4,9 tonnes) et l'Inde (3,0 tonnes) ont été les autres principaux détenteurs de stocks de méthylphénidate.

**Figure 7. Méthylphénidate : fabrication, stocks et importations dans le monde (2015–2024)**



46. Le commerce international de méthylphénidate est resté très actif en 2024, 111 pays et territoires ayant déclaré des importations de cette substance et une quantité croissante de méthylphénidate fabriquée aux États-Unis ayant été exportée vers d'autres pays.

47. Le volume des importations de méthylphénidate déclaré par les pays et territoires a augmenté, passant de 60 tonnes en 2023 à 78,3 tonnes en 2024, même si le nombre de pays et territoires ayant déclaré des importations en 2024 a diminué par rapport à l'année précédente. Cette augmentation peut être attribuée en grande partie à une importante quantité importée par le Mexique (11,1 tonnes), qui historiquement n'importait que quelques centaines de kilogrammes par an. L'Allemagne reste le principal importateur de méthylphénidate en 2024 (12,7 tonnes), suivie du Mexique. Les autres principaux importateurs en 2024 étaient l'Espagne (9,1 tonnes), le Canada (7,4 tonnes) et la

Suisse (7,2 tonnes). Douze autres pays en ont déclaré des importations de plus d'une tonne. Parmi les autres pays et territoires en ayant déclaré des importations en 2024, 46 en ont importé plus de 10 kg.

48. Le volume total des importations de méthylphénidate déclaré par les pays et territoires a augmenté, passant de 60,9 tonnes en 2023 à 78,2 tonnes en 2024. L'Inde est en tête des exportations de cette substance, avec 21,0 tonnes, contre 8,7 tonnes en 2023. Les autres principaux exportateurs ont été les États-Unis (17,6 tonnes), la Suisse (13,2 tonnes), l'Espagne (7,3 tonnes) et l'Allemagne (7,2 tonnes).

49. L'usage du méthylphénidate à des fins médicales a considérablement augmenté dans les années 1990. Cette substance est utilisée pour le traitement du TDAH, principalement chez les enfants. Il est également prescrit pour le traitement de la narcolepsie. La hausse de sa fabrication et de son utilisation s'explique principalement par la situation aux États-Unis, où cette substance est souvent prescrite dans le traitement du TDAH et fait l'objet de campagnes publicitaires intenses, qui s'adressent directement aux consommateurs et consommatrices potentiels.

50. Le nombre de pays et territoires ayant déclaré une consommation de méthylphénidate a décru, passant de 80 en 2023 à 72 en 2024. La différence entre les taux de consommation les plus élevés et les plus faibles restait considérable, principalement en raison d'une quantité importante déclarée par l'Islande, qui a toujours affiché des niveaux élevés de consommation de méthylphénidate depuis de nombreuses années.

51. Ces dernières années, la consommation de méthylphénidate en Islande est passée de 29,47 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2022 à 34,5 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2023 et à 46,73 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2024 ; néanmoins, ce pays a déclaré la consommation la plus élevée au monde en 2024. La consommation de cette substance a légèrement augmenté dans presque tous les pays qui ont fourni des données, poursuivant la tendance à la hausse de la consommation observée ces dernières années (voir tableau 8).

**Tableau 8. Méthylphénidate : consommation des 10 pays ayant déclaré les niveaux de consommation les plus élevés en 2024, et comparaison avec 2022 et 2023**

Pays	S-DDD par millier d'habitants et par jour		
	2022	2023	2024
Islande	29,47	34,50	46,73
Danemark	10,63	12,88	15,10
Canada	11,14	12,15	13,82
Pays-Bas (Royaume des)	8,33	9,11	9,96
Nouvelle-Zélande	5,35	9,87	9,94
Suède	9,01	9,61	9,88

**Tableau 8. Méthylphénidate : consommation des 10 pays ayant déclaré les niveaux de consommation les plus élevés en 2024, et comparaison avec 2022 et 2023 (suite)**

Pays	S-DDD par millier d'habitants et par jour		
	2022	2023	2024
Norvège	8,38	9,14	9,54
Finlande	6,71	0,83	9,34
Israël	7,73	8,36	8,50
États-Unis	6,90	7,14	7,87

## Phentermine

52. Des stimulants inscrits au Tableau II de la Convention de 1971, un seul (la phentermine) était présent en quantité non négligeable sur le marché licite en 2024. La phentermine est restée le stimulant non amphétaminique le plus fabriqué et elle est utilisée médicalement comme coupe-faim dans la prise en charge ponctuelle de l'obésité.

53. Après avoir régressé pendant plusieurs années, le volume de la fabrication mondiale de phentermine a augmenté en 2024, principalement en raison de l'augmentation signalée par l'Allemagne. Le volume des importations de la substance en 2024 est resté largement inchangé par rapport à 2023. Au total, 44 pays et territoires ont déclaré des importations de phentermine en 2024 (voir tableau 9). Les tendances en matière de consommation sont restées largement inchangées, la Nouvelle-Zélande ayant été le plus gros consommateur par habitant en 2024.

**Tableau 9. Phentermine : fabrication et importations mondiales (2024)**

Substance	S-DDD (en mg)	Fabrication (en kg)	Importations (en kg)	Nombre de pays et territoires importateurs
Phentermine	15	38 434,27	23 295,10	44

54. La fabrication mondiale de phentermine a fortement augmenté, passant de 26,6 tonnes en 2023 à 38,4 tonnes en 2024, soit la plus forte hausse des 10 dernières années. Cette augmentation résulte de la hausse de la fabrication en Allemagne et aux États-Unis de 9,0 et 2,5 tonnes, respectivement. L'Allemagne a été le plus grand fabricant de phentermine en 2024, avec 28,1 tonnes, suivie des États-Unis (6,0 tonnes), de l'Italie (3,1 tonnes) et de l'Inde (1,1 tonne). Les stocks mondiaux de phentermine ont fortement augmenté, passant de 23,3 tonnes en 2023 à 30,4 tonnes en 2024. La plus grosse part des stocks était détenue par les États-Unis (13,9 tonnes), suivis de l'Allemagne (13,2 tonnes) et de l'Italie (1,2 tonne).

55. Les importations mondiales de phentermine ont légèrement augmenté en 2024, 44 pays ayant déclaré un total de 23,3 tonnes importées, contre 22,5 tonnes en 2023. Les États-Unis, avec 10,7 tonnes, sont restés le premier importateur de cette substance, suivis du Mexique (6,1 tonnes), de la République de Corée (1,9 tonne) et de l'Australie (1,6 tonne). Les exportations mondiales de phentermine ont reculé pour s'établir à 23,3 tonnes en 2024, l'Allemagne en restant le principal exportateur (15,1 tonnes).

56. Vingt pays et territoires ont communiqué des données sur la consommation de phentermine en 2024, la Nouvelle-Zélande (20,42 S-DDD<sub>ptpd</sub>), les États-Unis (8,04 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Mexique (7,80 S-DDD<sub>ptpd</sub>), la République de Corée (5,84 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et le Costa Rica (3,33 S-DDD<sub>ptpd</sub>) affichant les taux de consommation les plus élevés.

## Benzodiazépines

57. Les benzodiazépines inscrites au Tableau IV de la Convention de 1971 sont prescrites pour traiter un grand nombre de pathologies, notamment l'anxiété, les troubles paniques, la dépression et l'insomnie ; certaines sont également utilisées pour l'anesthésie générale, la sédation avant une intervention chirurgicale et le traitement du sevrage alcoolique et de l'agitation associée à l'usage de drogues. Le commerce des benzodiazépines reste un phénomène mondial. Depuis des décennies, presque tous les pays et territoires ont déclaré à l'OICS le commerce d'au moins une benzodiazépine en quantité supérieure à 1 kg.

58. Les premières benzodiazépines ont été placées sous contrôle international au début des années 1980. Au fil du temps, les mesures de contrôle ont été étendues à d'autres substances et, à l'heure actuelle, 41 benzodiazépines font l'objet d'un contrôle international, dont quatre en tant que nouvelles substances psychoactives.

59. Sur les 41 benzodiazépines sous contrôle international, 20 étaient présentes en quantité non négligeable sur le marché licite en 2024 (voir tableau 10). Comme les années précédentes, le diazépam, le midazolam, l'alprazolam, le clonazépam et le lorazépam ont été les benzodiazépines les plus échangées en 2024, chacune de ces substances ayant été importée par au moins 120 pays et territoires. Par rapport à 2023, le nombre de pays et territoires qui ont déclaré en importer n'a que très peu changé.

**Tableau 10. Benzodiazépines les plus largement fabriquées et commercialisées : quantités totales fabriquées dans le monde et nombre de pays et territoires importateurs (classés en fonction des quantités fabriquées en S-DDD), 2024**

<i>Substance</i>	<i>S-DDD (en mg)</i>	<i>Fabrication (en kg)</i>	<i>Quantité fabriquée (en millions de S-DDD)</i>	<i>Nombre de pays et territoires importateurs</i>
Alprazolam	1	12 406,67	12 406,67	141
Clonazépam	4	22 993,78	5 748,44	139
Lorazépam	2,5	11 397,87	4 559,15	128
Diazépam	10	29 133,59	2 913,36	167
Estazolam	2	2 877,04	1 438,52	13
Bromazépam	10	13 629,51	1 362,95	110
Lormétazépam	1	1 179,14	1 179,14	16
Chlordiazépoxyde	30	23 636,06	787,87	76
Brotizolam	0,25	194,66	778,62	13
Flunitrazépam	1	701,87	701,87	25
Nitrazépam	5	3 101,82	620,36	54
Clobazam	20	11 005,15	550,26	103
Oxazépam	50	25 540,63	510,81	51
Midazolam	15	7 043,58	469,57	162
Témazépam	20	5 517,25	275,86	31
Triazolam	0,25	60,10	240,40	31
Clorazépate	20	2 138,35	106,92	42
Prazépam	30	2 555,03	85,17	27
Loprazolam	1	70,41	70,41	12
Flurazépam	30	1 601,89	53,40	21

60. En 2024, la quantité totale fabriquée des benzodiazépines les plus échangées a atteint un peu plus de 176 tonnes, ce qui représente un recul notable par rapport à 2023. Si la fabrication a été déclarée dans plusieurs régions du monde, 93 % du total a été concentré dans quatre pays : Italie (38 %), Inde (38 %), Suisse (10 %) et Chine (7 %). Malgré une diminution notable de la fabrication, l'Italie est restée le premier fabricant. La fabrication en Inde a légèrement diminué par rapport à 2023, et la Chine a déclaré des volumes inférieurs à ceux de la période 2021–2023. La Suisse, qui n'avait pas déclaré de fabrication en 2023, s'est classée troisième en 2024 en déclarant un volume record. En termes de poids brut, huit benzodiazépines – diazépam, oxazépam, chlordiazépoxyde, clonazépam, bromazépam, alprazolam, lorazépam et clobazam – ont représenté 82 % de la fabrication totale en 2024 ; en termes de S-DDD, les huit premières benzodiazépines – alprazolam, clonazépam, lorazépam, diazépam, estazolam, bromazépam, lormétazépam et chlordiazépoxyde – ont représenté 85 % du total (voir fig. 8).

Figure 8. Benzodiazépines présentes en quantité non négligeable sur le marché licite : répartition de la fabrication mondiale, par substance, sur la base du poids brut et par S-DDD (2024)

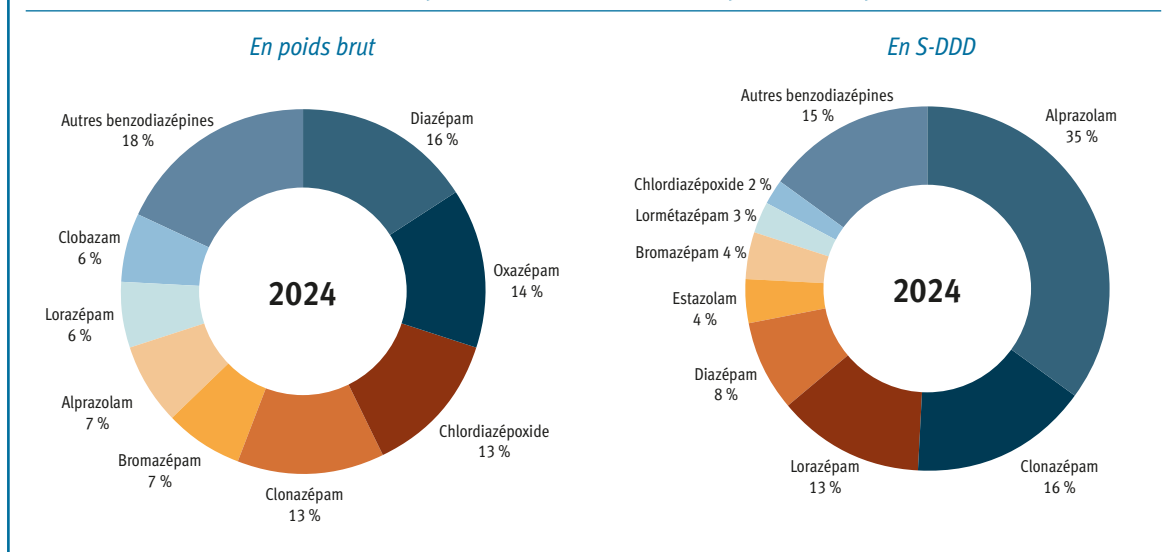
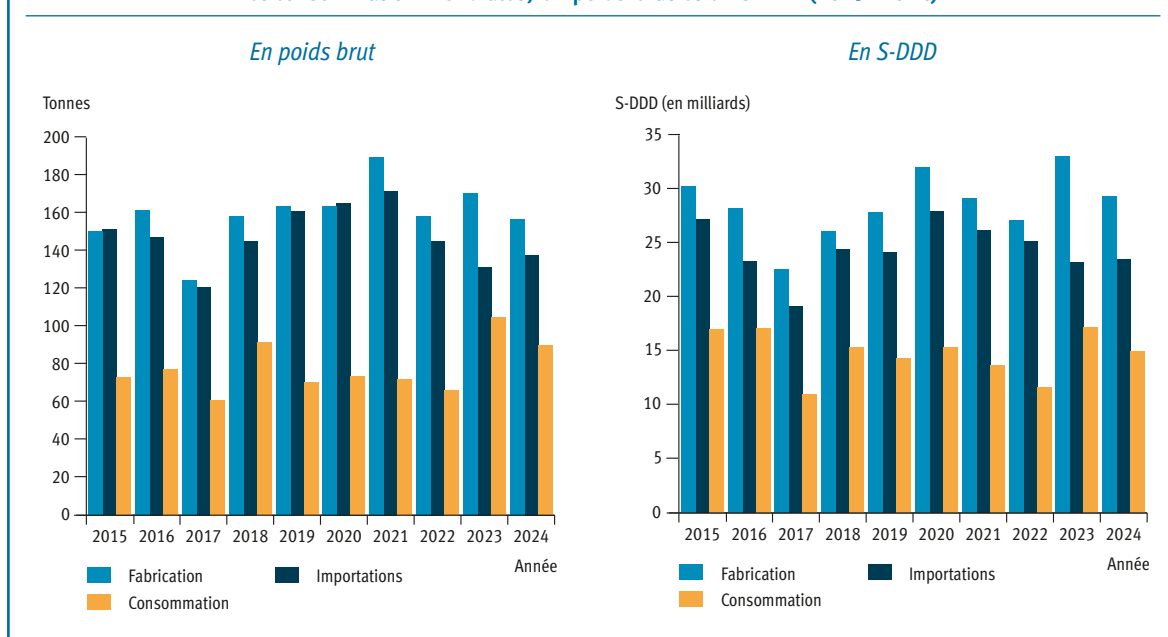


Figure 9. Benzodiazépines les plus commercialisées : fabrication, importations et consommation mondiales, en poids brut et en S-DDD (2015–2024)

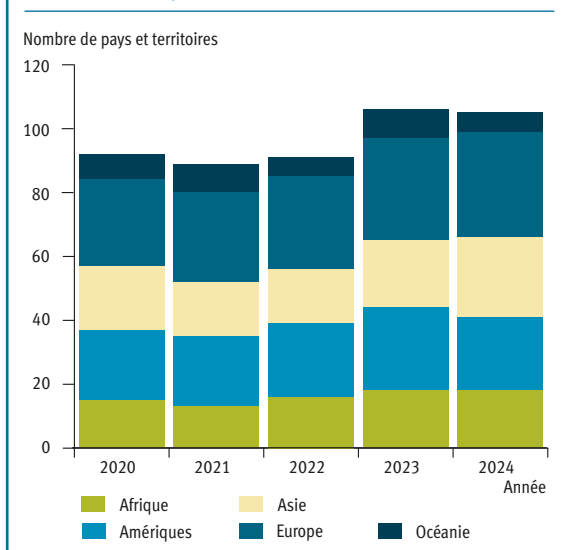


61. Au niveau mondial, neuf benzodiazépines ont été les plus importantes en termes de fabrication sur la base du poids brut et des données commerciales : alprazolam, bromazépam, chlordiazépoxyde, clobazam, clonazépam, diazépam, lorazépam, midazolam et oxazépam. Ensemble, ces substances représentaient 89 % des benzodiazépines fabriquées licitement et présentes en quantité non négligeable sur le marché licite. Leur production mondiale a fluctué ces cinq dernières années. En 2024, la production mondiale cumulée s'élevait à 156 tonnes, soit l'équivalent de 28,7 milliards de S-DDD ; les importations totales se sont élevées à 136,4 tonnes, soit l'équivalent de 23,4 milliards de S-DDD (voir fig. 9).

## Diazépam

62. Comme les années précédentes, le diazépam est resté la benzodiazépine la plus fabriquée en 2024 en termes de poids brut (29 tonnes). Toutefois, à mesure que la fabrication de la plupart des autres benzodiazépines a augmenté, la part relative du diazépam a régressé ; en 2024, elle représentait 16 % de la fabrication totale de benzodiazépines,

**Figure 10. Diazépam : nombre de pays et territoires ayant déclaré la consommation de cette substance, par région (2020–2024)**



la Chine (18,1 tonnes), l'Italie (5,1 tonnes), l'Inde (4,0 tonnes) et la France (1,4 tonne).

63. Le diazépam a également été une fois de plus la substance psychotrope placée sous contrôle international la plus largement échangée en 2024, 167 pays et territoires en ayant déclaré des importations. Les importations mondiales de diazépam ont augmenté régulièrement, passant de 32,5 tonnes en 2017 à un pic de 66,4 tonnes en 2021. Toutefois, les importations sont ensuite reparties à la baisse, passant à 44,4 tonnes en 2022, à 37,3 tonnes en 2023 et à 33,1 tonnes en 2024. Le nombre de pays et territoires importateurs de diazépam a atteint un nombre record en 2018 (176), avant de fluctuer au cours des années suivantes. Comme indiqué ci-dessus, 167 pays et territoires ont déclaré des importations de la substance en 2024, soit une légère hausse par rapport à 2023 (165). En 2024, des importations de plus d'une tonne ont été signalées par le Ghana, la République démocratique du Congo, les États-Unis, l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Tchéquie, le Nigéria, le Bangladesh et le Pakistan (par ordre décroissant de quantité importée), qui représentaient ensemble environ 61 % du total des importations mondiales. Cette année-là, les principaux pays exportateurs ont été l'Italie (15,2 tonnes), l'Inde (10,7 tonnes), les États-Unis (2,2 tonnes), le Danemark (2,1 tonnes), la Chine (1,7 tonne), la Tchéquie (1,5 tonne) et l'Allemagne (1,2 tonne). Ensemble, ces pays représentaient 91 % des exportations mondiales de cette substance.

64. Parmi les pays et territoires qui ont fourni des données, le nombre de ceux qui ont déclaré des données de consommation pour le diazépam a considérablement augmenté, passant de 91 en 2022 à 106 en 2023, avant de reculer légèrement en 2024 pour tomber à 105 (voir fig. 10). En 2024, le Monténégro a déclaré le niveau de consommation de diazépam le plus élevé, avec 13,92 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivi de Cuba (12,30 S-DDD<sub>ptpd</sub>), du Portugal (11,80 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de Gibraltar (10,93 S-DDD<sub>ptpd</sub>). L'Espagne et l'Uruguay ont également signalé des niveaux élevés, avec respectivement 9,64 S-DDD<sub>ptpd</sub> et 8,84 S-DDD<sub>ptpd</sub>. Plusieurs autres pays, dont la République démocratique du Congo, l'Irlande et la Slovénie, ont signalé des niveaux de consommation modérés supérieurs à 6 S-DDD<sub>ptpd</sub>.

## Midazolam

65. Après avoir atteint un niveau record avec 25 tonnes de midazolam fabriquées en 2021, en raison de la demande accrue de cette substance pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19), la fabrication a fortement chuté, tombant à 13,5 tonnes en 2022 et à 6,8 tonnes en 2024. Pendant plusieurs années, cinq pays se sont partagé la majeure partie des quantités fabriquées : Brésil, Chine, Inde, Israël et Italie. Pour 2024, l'Inde a déclaré une fabrication de 4 tonnes, en légère hausse par rapport aux 2,9 tonnes de 2023. En Italie, la tendance à la baisse s'est poursuivie ; en 2024, la fabrication s'élevait à 1,9 tonne, contre 2,3 tonnes en 2023 et 4,4 tonnes en 2022. La Chine a fabriqué 0,75 tonne de cette substance, soit une légère baisse par rapport aux 0,84 tonnes fabriquées en 2023. Les stocks de midazolam détenus par les fabricants dans le monde ont continué de diminuer, passant à 7,1 tonnes en 2024 contre 8,4 tonnes en 2023 et 14,4 tonnes en 2022. Les stocks les plus importants étaient détenus par le Royaume-Uni (1,4 tonne), l'Inde (0,9 tonne), la France (0,9 tonne) et l'Italie (0,9 tonne). Les stocks de midazolam détenus

contre 29 % en 2023. La fabrication mondiale de diazépam a atteint son niveau le plus bas de ces 10 dernières années en 2024, après plusieurs années de fortes fluctuations. La fabrication de cette substance en Italie avait atteint un record avec 29,2 tonnes en 2021, avant de fortement diminuer, tombant à 12,2 tonnes en 2024. Si l'Inde a affiché une tendance générale à la hausse de la fabrication ces 10 dernières années, la fabrication a diminué en 2024, pour tomber à 16,0 tonnes. Malgré cette baisse, l'Inde est restée le premier fabricant mondial. En Chine, la fabrication de cette substance a été très volatile entre 2016 et 2024, atteignant un niveau record de 23,8 tonnes en 2019, avant de retomber à 0,9 tonne en 2024. Au niveau mondial, 97 % de la fabrication de diazépam en 2024 a été déclarée par deux pays : Inde (55 %) et Italie (42 %). Les stocks détenus par l'ensemble des pays et territoires fabriquant du diazépam ont légèrement diminué entre 2023 et 2024, passant de 39,9 tonnes à 35,0 tonnes. Les pays détenant les plus gros stocks de cette substance en 2024 étaient

par les pays qui ont communiqué des données étaient variables et ne présentaient pas de tendance cohérente au niveau national. En 2024, 15 pays ont déclaré des stocks détenus par les fabricants d'environ 100 kg ou plus.

66. Les importations mondiales de midazolam ont atteint un niveau record avec 18,2 tonnes en 2021, en raison de la demande liée à la pandémie de COVID-19. Ce chiffre est ensuite tombé à 12,6 tonnes en 2022, 8,4 tonnes en 2023 et 7,1 tonnes en 2024, avec 154 pays qui ont communiqué des données. Tout au long de cette période, le nombre de pays et territoires importateurs est resté relativement stable. Les principaux importateurs de midazolam cette année-là étaient l'Allemagne (2,0 tonnes) et l'Espagne (0,8 tonne) ; les autres pays ont déclaré des quantités d'importation nettement inférieures. La baisse globale des importations était principalement due à des réductions substantielles de la part de certains grands importateurs au cours des années précédentes. C'est l'Italie qui en a exporté la plus grande quantité (2,0 tonnes), suivie de l'Allemagne (1,6 tonne) et de l'Inde (1,5 tonne). Les pays ayant déclaré des exportations de plus de 100 kg en 2024 ont été l'Espagne, la Slovaquie, la Suisse, la Türkiye, la France et la Lettonie (classés par ordre décroissant des quantités).

67. Les données de consommation du midazolam pour 2024 ont été fournies par 100 pays et territoires. Les taux les plus élevés de consommation de midazolam ont été signalés par le Royaume-Uni (14,7 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et Montserrat (12,3 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Alprazolam

68. L'alprazolam, tranquillisant à action brève utilisé dans la prise en charge à court terme des troubles anxieux, est l'une des benzodiazépines le plus fréquemment prescrites dans le monde. Après avoir atteint un niveau record de 15,6 tonnes en 2023, la fabrication mondiale de cette substance a fortement chuté pour tomber à 12,4 tonnes en 2024. Cette baisse a été principalement observée en Inde, où la fabrication totale est tombée de 10,9 tonnes en 2023 à 6,3 tonnes en 2024. En revanche, les États-Unis ont fait état d'une augmentation de la fabrication en 2024, avec un total de 3,0 tonnes, contre 2,1 tonnes en 2023. En 2024, avec 1,7 tonne, l'Italie et la Chine ont déclaré avoir fabriqué à peu près les mêmes quantités qu'en 2023 (0,5 tonne). La France et l'Argentine ont déclaré avoir fabriqué des quantités nettement inférieures à celles de 2023, soit 0,2 tonne et 0,1 tonne, respectivement. Les stocks mondiaux d'alprazolam n'ont cessé de diminuer depuis 2020, année où ils ont culminé à 9,6 tonnes, pour tomber à leur niveau le plus bas (6,9 tonnes) en 2024. L'Italie (1,4 tonne), les États-Unis (1,3 tonne), la Chine (892 kg), l'Inde (800 kg) et l'Irlande (608 kg) en détenaient les plus grandes quantités.

69. Le volume total d'alprazolam importé dans le monde a continué à diminuer en 2024 pour tomber à 8,8 tonnes, contre 9,8 tonnes en 2023 et 10,1 tonnes en 2022. Au total, 141 pays et territoires ont déclaré des importations en 2024. L'Italie a déclaré les plus grosses importations d'alprazolam, avec 1,15 tonne, en légère baisse par rapport à 2023 (1,3 tonne). Les États-Unis en ont été le deuxième importateur, avec 936 kg, ce qui représentait une baisse notable par rapport à l'année précédente (1,51 tonne). L'Inde a toutefois enregistré une augmentation significative de ses importations d'alprazolam, qui se sont élevées à 862 kg, soit plus du double par rapport à 2023 (401 kg). L'Irlande a également importé davantage de cette substance en 2024, atteignant 725 kg, contre 399 kg en 2023. La République islamique d'Iran n'avait déclaré aucune importation d'alprazolam en 2023, mais a déclaré en avoir importé 521 kg en 2024. La Suisse a affiché une baisse notable, en important 375 kg en 2024 contre 504 kg en 2023. De plus petites quantités ont été importées par divers autres pays. En 2024, les principaux exportateurs d'alprazolam étaient l'Italie avec 2,1 tonnes, l'Allemagne avec 1,6 tonne et l'Inde avec 1,5 tonne.

70. En 2024, 85 pays et territoires ont communiqué des données sur la consommation d'alprazolam. Parmi eux, 9 ont rendu compte de taux supérieurs à 10 S-DDD<sub>ptpd</sub> et 32 de taux compris entre 2 S-DDD<sub>ptpd</sub> et 10 S-DDD<sub>ptpd</sub>. Parmi les premiers, la Hongrie (49,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Portugal (30,73 S-DDD<sub>ptpd</sub>), l'Espagne (19,66 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Monténégro (19,51 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la Belgique (16,08 S-DDD<sub>ptpd</sub>) ont été les cinq premiers consommateurs de la substance en 2024.

## Clonazépam

71. Le clonazépam, seule benzodiazépine antiépileptique placée sous contrôle international, est également utilisé pour le traitement des troubles paniques et de l'anxiété. En 2024, la fabrication mondiale de clonazépam a atteint un nouveau record (23,0 tonnes), dépassant toutes les années précédentes. La fabrication avait précédemment

atteint un pic de 18,5 tonnes en 2020, avant de baisser légèrement pour tomber à 17,2 tonnes en 2021 et diminuer fortement pour s'établir à 10,7 tonnes en 2022. La tendance s'est inversée en 2023, lorsque la fabrication a augmenté pour atteindre 17,9 tonnes, puis a continué d'augmenter en 2024. Cette augmentation a été en grande partie le fait de la Suisse, qui a déclaré en avoir fabriqué 10,6 tonnes en 2024, ce qui représente une augmentation extraordinaire par rapport aux 4 kg fabriqués en 2022 et à l'absence de fabrication en 2023. En dépit d'une baisse de la fabrication à 8,9 tonnes en 2024 contre 11,4 tonnes en 2023, l'Inde a déclaré avoir fabriqué la deuxième plus grosse quantité jamais enregistrée ces 10 dernières années. L'Italie a également contribué de manière significative à l'augmentation générale, en déclarant en avoir fabriqué 2,4 tonnes en 2024 – la plus grande quantité de ces 10 dernières années et une forte augmentation par rapport à 2023 (1,6 tonne). Avec la Chine (987 kg), ces quatre pays représentaient la quasi-totalité de la fabrication mondiale de clonazépam en 2024. Les stocks mondiaux de clonazépam ont également augmenté en 2024, atteignant un total de 6,6 tonnes, contre 6,5 tonnes en 2023 et 6,6 tonnes en 2022 ; ce niveau reste toutefois bien inférieur au niveau record de 13,8 tonnes enregistré en 2021. En Suisse, les stocks de cette substance détenus par les fabricants ont fortement augmenté pour atteindre 5,3 tonnes, contre 472 kg en 2023. L'Italie a également affiché une nette augmentation, déclarant 1,4 tonne en 2024 – son niveau le plus élevé depuis 2021 – contre 597 kg en 2023. En 2024, les stocks détenus par la Suisse et l'Italie représentaient 72 % du total des stocks de clonazépam déclarés dans le monde.

72. Les importations mondiales de clonazépam ont également augmenté en 2024, atteignant 15,1 tonnes, soit une hausse par rapport aux 11,4 tonnes de 2023 et presque le même niveau qu'en 2022. Au total, 139 pays ont déclaré des importations en 2024, les sept premiers importateurs représentant 77 % des importations mondiales. En tête de liste, l'Allemagne, avec 5,6 tonnes, suivie des États-Unis (1,5 tonne), de l'Espagne (1,2 tonne), de l'Argentine (0,9 tonne), de la Suisse (0,8 tonne) et de la République islamique d'Iran (0,8 tonne). En 2024, cinq pays seulement représentaient 98 % des exportations mondiales de clonazépam. La Suisse était en tête avec 5,9 tonnes, suivie de l'Inde (5,3 tonnes), de l'Allemagne (1,9 tonne), de l'Italie (1,7 tonne) et de l'Espagne (0,7 tonne).

73. En 2024, 92 pays et territoires ont fourni des données de consommation pour le clonazépam, contre 90 en 2023. L'Uruguay a enregistré la consommation la plus élevée, avec 15,47 S-DDD<sub>ptpd</sub>, soit près du double par rapport à 2023 (8,05 S-DDD<sub>ptpd</sub>), ce qui représente un renversement de tendance par rapport à la baisse observée précédemment. La consommation de cette substance en Espagne a également connu une forte hausse, passant de 3,73 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2023 à 7,06 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2024. Le Mexique, qui avait connu une forte augmentation en 2023 pour atteindre 9,30 S-DDD<sub>ptpd</sub>, a signalé une baisse de la consommation, avec 6,26 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2024. Le Costa Rica a enregistré une légère baisse de la consommation, qui est passée de 7,22 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2023 à 6,00 S-DDD<sub>ptpd</sub>. La Hongrie a poursuivi sa tendance à la baisse, déclarant 4,17 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2024 contre 4,85 S-DDD<sub>ptpd</sub> en 2023.

## Lorazépam

74. La fabrication mondiale de lorazépam a poursuivi sa tendance à la hausse en 2024, atteignant 11,4 tonnes. Elle a augmenté pour la quatrième année consécutive, passant de 8,0 tonnes en 2021 à 8,5 tonnes en 2022 et 10,2 tonnes en 2023. L'augmentation observée en 2024 était principalement le fait de l'Inde et de l'Italie. En Inde, la fabrication a bondi à 5,0 tonnes, poursuivant la forte tendance à la hausse, contre 1,8 tonne en 2022 et de 3,1 tonnes en 2023. L'Italie est restée le principal fabricant, sa fabrication passant à 5,6 tonnes contre 4,3 tonnes en 2023. En revanche, l'Allemagne, dont la fabrication avait fortement augmenté pour passer à 2,3 tonnes en 2023, a enregistré une baisse notable, tombant à 234 kg seulement en 2024. Des quantités moins importantes ont également été fabriquées en Chine (380 kg), dont le niveau de fabrication est resté relativement stable, tout comme aux États-Unis, au Costa Rica et en Ukraine. Les stocks détenus par les fabricants ont diminué, passant de 9,0 tonnes en 2023 à 6,8 tonnes en 2024. L'Irlande en détenait la plus grande quantité (avec un peu plus de 1,2 tonne), suivie de l'Allemagne (un peu moins de 1,2 tonne), de l'Italie (853 kg) et de la Chine (758 kg). De plus petites quantités étaient détenues par 33 autres pays.

75. En 2024, les importations mondiales de lorazépam ont augmenté pour atteindre 10,4 tonnes, inversant la tendance à la baisse observée les années précédentes (8,5 tonnes en 2023 et 8,6 tonnes en 2022). En 2024, elles ont enregistré leur niveau le plus élevé depuis 2020, où elles avaient atteint 11,9 tonnes. Au total, 128 pays ont déclaré avoir importé du lorazépam en 2024. L'Irlande a été le principal importateur, avec un peu plus de 1,5 tonne, suivie de près de l'Espagne (un peu moins de 1,5 tonne), de l'Allemagne (981 kg), des États-Unis (743 kg) et de la Thaïlande (732 kg). Les exportations mondiales de lorazépam ont atteint 11,6 tonnes en 2024, contre 9,0 tonnes en 2023, poursuivant ainsi une tendance à la hausse. L'Italie est restée le principal exportateur, ses exportations ayant

augmenté pour atteindre 5,3 tonnes ; elle était suivie de l'Inde (2,7 tonnes) et de l'Allemagne (1,6 tonne). Ces trois pays ont été les seuls à exporter plus d'une tonne de lorazépam en 2024. Parmi les autres grands exportateurs figuraient l'Irlande (830 kg) et la Suisse (409 kg), ainsi que d'autres pays avec des quantités moindres.

76. En 2024, 75 pays et territoires ont communiqué des données sur la consommation de lorazépam. L'Espagne a enregistré le niveau le plus élevé, avec 33,21 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivie du Portugal (23,12 S-DDD<sub>ptpd</sub>), du Monténégro (15,84 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de l'Italie (15,14 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de Malte (12,90 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de la Belgique (12,68 S-DDD<sub>ptpd</sub>). Ces six pays ont déclaré des niveaux de consommation supérieurs à 10 S-DDD<sub>ptpd</sub> ; 23 autres pays ont déclaré des niveaux compris entre 2 et 10 S-DDD<sub>ptpd</sub>, et les autres pays ont déclaré une consommation inférieure à 2 S-DDD<sub>ptpd</sub>.

## Bromazépam

77. En 2024, la fabrication mondiale de bromazépam a atteint 13,6 tonnes, soit une augmentation par rapport aux 9,0 tonnes déclarées en 2023 et proche du niveau record de 15,2 tonnes enregistré en 2022. Cette augmentation est principalement le fait de la Suisse, qui a déclaré une fabrication de 8,0 tonnes après n'avoir déclaré aucune fabrication en 2023. L'Italie, tout en restant un gros fabricant, a enregistré une baisse de la fabrication, qui est tombée à 4,1 tonnes en 2024, contre 6,2 tonnes en 2023. L'Inde figurait une fois de plus parmi les principaux fabricants en 2024, avec 1,5 tonne. Aucun autre pays n'a déclaré avoir fabriqué du bromazépam en 2024. Cette année-là, les stocks mondiaux de bromazépam ont légèrement diminué pour atteindre 8,1 tonnes, contre 8,9 tonnes en 2023 et bien inférieur au pic de 11,6 tonnes enregistré en 2022. La Suisse a augmenté ses stocks, qui sont passés à 2,6 tonnes, en hausse par rapport aux stocks déclarés en 2023 (1,7 tonne), mais toujours en dessous des 5,5 tonnes déclarées en 2022. La France a également connu une hausse notable, avec 2,3 tonnes en 2024, contre 1,2 tonne en 2023. En revanche, l'Italie a connu une baisse, les stocks passant de 2,5 tonnes l'année précédente à 1,8 tonne. Les 27 autres pays ayant déclaré des stocks de bromazépam ont tous indiqué des niveaux inférieurs à 1 tonne en 2024.

78. En 2024, les importations mondiales de bromazépam ont augmenté pour atteindre 16,4 tonnes, poursuivant la tendance à la hausse des années précédentes. Cette augmentation a été en grande partie le fait de l'Allemagne, qui a déclaré en avoir importé 7,5 tonnes et a ainsi conservé sa position de premier importateur de cette substance. Parmi les autres principaux importateurs figuraient la France (1,7 tonne), le Pakistan (1,4 tonne), la Serbie (689 kg) et l'Italie (677 kg). Au total, 102 pays ont déclaré avoir importé du bromazépam en 2024. Les exportations de bromazépam à l'échelle mondiale ont également continué de progresser, s'élevant à 17,6 tonnes en 2024. Les principaux exportateurs ont été la Suisse (7,5 tonnes), l'Italie (4,9 tonnes), l'Allemagne (3,0 tonnes) et l'Inde (1,5 tonne), représentant ensemble 96 % des exportations mondiales. Cette tendance reflète la pratique de réexportation dans certains pays, en particulier en Allemagne, qui est à la fois l'un des principaux importateurs et exportateurs de bromazépam.

79. En 2024, le Monténégro est resté le plus gros consommateur de bromazépam, avec 14,64 S-DDD<sub>ptpd</sub>, soit une légère baisse par rapport à 2023. Parmi les autres pays qui ont déclaré une consommation importante figuraient la France (5,24 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la Lituanie (4,87 S-DDD<sub>ptpd</sub>), toutes deux ayant des niveaux supérieurs à 4 S-DDD<sub>ptpd</sub>. Au total, 67 pays ont déclaré une consommation de bromazépam en 2024. Les 64 autres pays ont déclaré une consommation de cette substance en quantités moindres.

## Clobazam

80. La quantité de clobazam fabriquée dans le monde a augmenté en 2024 pour atteindre 11,0 tonnes, contre 8,7 tonnes en 2023. Cette augmentation a été principalement le fait de la France, qui a déclaré en avoir fabriqué 4,7 tonnes en 2024 après n'avoir déclaré aucune fabrication en 2023. En Inde, la fabrication a baissé, passant de 6,6 tonnes en 2023 à 5,3 tonnes en 2024. Toutefois, l'Inde est restée le premier fabricant mondial, suivie de l'Allemagne (726 kg). L'Italie, l'Argentine et les États-Unis ont également déclaré en avoir fabriqué, mais en quantités bien moindres.

81. Les importations mondiales de clobazam ont été relativement stables ces cinq dernières années, avec 7,5 tonnes en 2024. Parmi les 103 pays et territoires importateurs, l'Inde a été le plus gros importateur de clobazam en 2024, avec 1,7 tonne, suivie de la France (906 kg) et des États-Unis (891 kg). Les exportations mondiales se

sont élevées à 10,0 tonnes en 2024. Les seuls pays à en exporter de grandes quantités ont été la France (3,8 tonnes), l'Inde (3,4 tonnes) et l'Allemagne (1,9 tonne).

82. En 2024, 66 pays et territoires ont déclaré une consommation de clobazam. La Nouvelle-Zélande a déclaré le taux de consommation le plus élevé, avec 3,36 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivie de Cuba (1,21 S-DDD<sub>ptpd</sub>), du Portugal (1,2 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de Sri Lanka (1 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Chlordiazépoxyde

83. Après avoir affiché une tendance générale à la hausse en 2021 (24,2 tonnes) et en 2022 (culminant à 25,5 tonnes), la fabrication mondiale de chlordiazépoxyde est restée stable, s'établissant à 22,8 tonnes en 2023 et à 23,6 tonnes en 2024. En Italie, la fabrication a fortement chuté en 2024, passant de 12,2 tonnes en 2023 à 7,5 tonnes, tandis qu'en Inde, elle a augmenté, passant de 9,6 tonnes en 2023 à 12,8 tonnes en 2024. Dans le même temps, la Chine a triplé sa fabrication de chlordiazépoxyde, qui est passée de 978 kg en 2023 à 3,0 tonnes en 2024. Les exportations mondiales de chlordiazépoxyde ont augmenté, passant de 10,7 tonnes en 2023 à 11,7 tonnes en 2024 ; 31 pays, principalement l'Italie (6,5 tonnes), la Chine (2,7 tonnes) et l'Inde (724 kg), en ont importé.

84. Les importations mondiales annuelles de chlordiazépoxyde ont fluctué autour de 13,0 tonnes depuis 2020. Après avoir atteint un niveau record de 14,1 tonnes en 2020, les importations ont chuté à 13,9 tonnes en 2022 puis à 13,8 tonnes en 2024. L'Italie (7,8 tonnes), l'Inde (4,6 tonnes) et la Suisse (1,7 tonne) ont représenté plus de 96 % de toutes les exportations de chlordiazépoxyde en 2024.

85. En 2024, 48 pays et territoires ont déclaré une consommation de chlordiazépoxyde. Comme en 2023, l'Islande a déclaré en 2024 le niveau de consommation le plus élevé, avec 1,22 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivie du Portugal avec 0,85 S-DDD<sub>ptpd</sub>. D'autres pays ayant signalé des niveaux élevés de consommation étaient l'Albanie (0,63 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Liban (0,59 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et le Maroc (0,48 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Oxazépam

86. La fabrication mondiale d'oxazépam a suivi une tendance à la baisse, passant d'un niveau record en 2019 (27,5 tonnes) à 18,8 tonnes en 2023, mais a ensuite augmenté notablement en 2024 (25,5 tonnes), la fabrication en Italie, le principal fabricant, étant passée de 15,3 tonnes en 2023 à 18,3 tonnes en 2024. Une hausse similaire de la fabrication a été observée en Inde, qui est passée de 1,25 tonne en 2023 à 4,6 tonnes en 2024. La Chine, qui a commencé à fabriquer d'importantes quantités de cette substance en 2021, a déclaré une fabrication de 2,4 tonnes en 2024. Les stocks d'oxazépam détenus par les fabricants ont eux aussi diminué depuis le pic de 32,7 tonnes atteint en 2020, tombant à 21,4 tonnes en 2022 et à 15,9 tonnes en 2024 ; la plupart des stocks détenus ont été signalés par la France (6,4 tonnes) et l'Italie (2,5 tonnes).

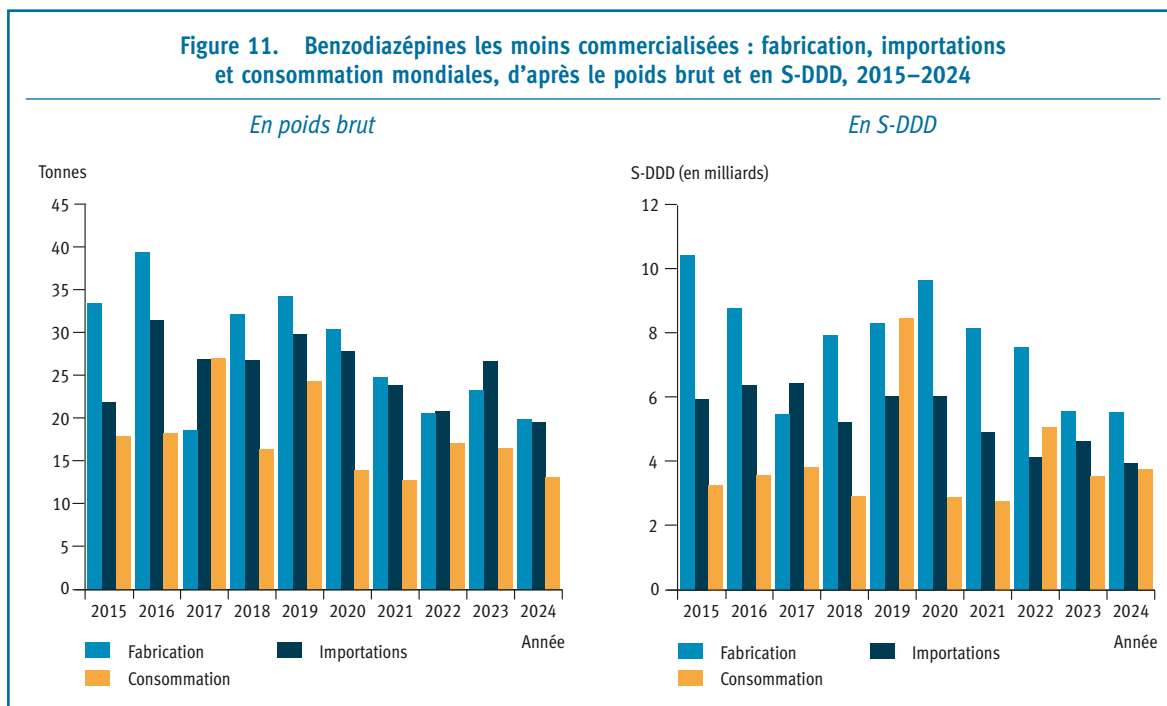
87. Les importations mondiales d'oxazépam ont diminué depuis 2019, année où elles ont atteint un niveau record de 30,5 tonnes. Elles sont tombées à 19,9 tonnes en 2022 et 2023, mais sont remontées à 25,1 tonnes en 2024. En 2024, la France a été le premier importateur d'oxazépam, avec 14,9 tonnes, soit légèrement plus qu'en 2023, suivie de l'Allemagne (1,6 tonne) et de l'Afrique du Sud (1,4 tonne). L'Italie (18,9 tonnes), l'Inde (2,6 tonnes), l'Allemagne (1,3 tonne) et la Pologne (856 kg) représentaient 95 % de toutes les exportations d'oxazépam en 2024.

88. En 2024, 36 pays ont déclaré une consommation d'oxazépam. La France en a déclaré le niveau de consommation le plus élevé, avec 9,26 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivie de l'Islande (5,79 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Finlande (4,62 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Norvège (4,49 S-DDD<sub>ptpd</sub>), du Royaume des Pays-Bas (3,88 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de l'Autriche (3,58 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Suède (2,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Suisse (1,86 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et du Portugal (0,82 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Autres benzodiazépines présentes sur le marché licite

89. Outre les substances décrites ci-dessus, 11 autres benzodiazépines ont eu un impact sur le marché mondial : le brotizolam, le clorazépatate, l'estazolam, le flunitrazépam, le flurazépam, le loprazolam, le lormétazépam, le nitrazépam, le prazépam, le témazépam et le triazolam.

90. Leur production mondiale a fluctué ces cinq dernières années. En 2024, la production mondiale cumulée s'élevait à 19,6 tonnes, soit l'équivalent de 5,5 milliards de S-DDD ; les importations totales se sont élevées à 19,4 tonnes, soit l'équivalent de 3,9 milliards de S-DDD (voir fig. 11).



## Barbituriques

91. En 2024, seuls trois barbituriques sous contrôle international étaient présents en quantité non négligeable sur le marché licite (voir tableau 11). Si la fabrication de phénobarbital était nettement inférieure à celle des années précédentes, la fabrication de pentobarbital et de barbital avait également diminué, bien que dans des proportions moindres. Les importations totales de ces trois substances ont également baissé de manière notable, tout comme la consommation.

**Tableau 11. Barbituriques présents en quantité non négligeable sur le marché licite : fabrication et importations mondiales, et nombre de pays et territoires importateurs (2024)**

Substance	S-DDD (en mg)	Fabrication (en kg)	Importations (en kg)	Nombre de pays et territoires importateurs
Phénobarbital	100	308 082,38	154 133,67	152
Pentobarbital	100	56 043,10	57 213,01	63
Barbital	500	56 179,10	2 038,95	22

## Phénobarbital

92. En termes de poids brut, le phénobarbital est la substance psychotrope soumise à contrôle international la plus fabriquée depuis 2012. En 2024, la fabrication totale déclarée de cette substance s'est élevée à 308 tonnes, soit une baisse sensible par rapport aux 374 tonnes déclarées en 2023. Malgré une baisse continue ces dernières années,

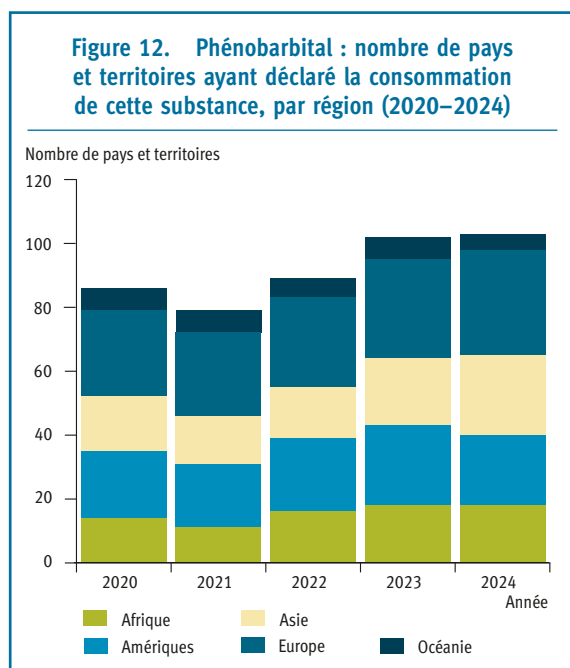
la Chine est restée le plus gros fabricant de phénobarbital, dont elle a produit 159,8 tonnes en 2024. L'Inde, l'autre gros fabricant de cette substance, a déclaré en avoir fabriqué au total 129,4 tonnes en 2024, soit environ la même quantité qu'en 2023. Les seuls autres pays à déclarer en avoir fabriqué des quantités importantes en 2024 ont été la Fédération de Russie (13,1 tonnes), le Japon (3,7 tonnes) et les États-Unis (1,4 tonne). En termes de dosage, le phénobarbital est l'une des substances psychotropes soumises à contrôle international les plus fabriquées, même si plusieurs autres substances sont mieux classées (voir fig. 2 ci-dessus). Environ 3 milliards de S-DDD de phénobarbital ont été fabriqués en 2024, contre 3,7 milliards de S-DDD en 2023.

93. Les stocks de phénobarbital détenus par les fabricants ont diminué de 76,9 tonnes, passant de 245,2 tonnes en 2023 à 168,3 tonnes en 2024. Les stocks les plus importants étaient détenus par la Chine (60,4 tonnes), suivie de la Fédération de Russie (29,0 tonnes), de l'Inde (12,9 tonnes), des États-Unis (11,6 tonnes), de la Hongrie (9,7 tonnes) et de la France (8,7 tonnes). En outre, 8 pays ont déclaré des stocks compris entre 1 et 8 tonnes, et 32 autres des stocks inférieurs à 1 tonne.

94. En 2024, 152 pays et territoires ont déclaré des importations de phénobarbital, ce qui en fait l'une des substances psychotropes sous contrôle international les plus échangées. Cette année-là, le volume total des importations mondiales de cette substance a atteint 154,1 tonnes, ce qui représente une nette diminution par rapport aux 210,9 tonnes de 2023. Cette forte baisse est liée au fait que la Fédération de Russie n'a pas déclaré d'importations et que le Brésil n'a pas fourni de données en 2024. Les États-Unis ont déclaré en avoir importé les plus grandes quantités en 2024 (23,0 tonnes), suivis de l'Éthiopie (14,8 tonnes), de la Suisse (10,9 tonnes), de la France (10,8 tonnes) et de la République islamique d'Iran (8,9 tonnes). Vingt-deux autres pays en ont déclaré des importations allant de 1 à 6,5 tonnes. Les importations déclarées par les autres pays et territoires varient considérablement, allant de quelques dizaines de grammes à plusieurs centaines de kilogrammes.

95. Les exportations de phénobarbital ont légèrement diminué, passant de 199,8 tonnes en 2023 à 188,2 tonnes en 2024. L'Inde a été le premier exportateur de phénobarbital en 2024, avec 76,4 tonnes, suivie de la Chine (53,0 tonnes), de la Hongrie (22,4 tonnes), du Danemark (8,9 tonnes) et de la Suisse (8,8 tonnes). Six autres pays en ont déclaré des importations allant de 1,9 à 3,9 tonnes. Les exportations déclarées par 30 autres pays et territoires varient considérablement, allant de quelques dizaines de grammes à plusieurs centaines de kilogrammes.

96. Le nombre de pays et territoires ayant déclaré une consommation de phénobarbital est passé de 102 en 2023 à 103 en 2024. La figure 12 présente une comparaison régionale du nombre de pays et territoires ayant communiqué des données à ce sujet entre 2020 et 2024. Les régions dans lesquelles ils ont été le plus nombreux à le faire étaient les Amériques et l'Europe. En valeur absolue, c'est en Océanie qu'ils ont été le moins nombreux à le faire. Le nombre de pays et territoires d'Asie ayant fourni des données sur la consommation a augmenté pour la deuxième année consécutive, avec 24 pays et territoires ayant fourni des données. Les performances des pays d'Afrique en matière de fourniture de données sont restées constantes depuis 2022.



97. Parmi les pays et territoires ayant fourni des données, c'est Cuba qui a indiqué le plus haut niveau de consommation de cette substance en 2024 (9,75 S-DDD<sub>ptpd</sub>), niveau nettement supérieur à celui de l'année précédente (0,03 S-DDD<sub>ptpd</sub>). En Europe, l'Ukraine (2,32 S-DDD<sub>ptpd</sub>) a été le plus gros consommateur, suivie de la Lettonie (2,00 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de la France (1,24 S-DDD<sub>ptpd</sub>). En Afrique, Cabo Verde en a déclaré le plus (4,34 S-DDD<sub>ptpd</sub>), tandis que la Sierra Leone en a déclaré le moins (0,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>). Dans les Amériques, on observe également une grande hétérogénéité intrarégionale : comme indiqué plus haut, Cuba a déclaré la consommation la plus élevée de cette substance en 2024 (9,75 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la République bolivarienne du Venezuela la plus basse (moins de 0,04 S-DDD<sub>ptpd</sub>). En Asie, les quantités consommées dans les pays et territoires ayant communiqué des données ont également nettement varié : ainsi, la Chine a déclaré la consommation la plus élevée (2,34 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la

République populaire démocratique de Corée, qui a fourni des données pour la toute première fois, la plus faible (0,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>). En Océanie, cinq pays et territoires ont communiqué des données sur la consommation de phénobarbital, et c'est la Nouvelle-Zélande qui en a déclaré la quantité la plus élevée (0,82 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Pentobarbital

98. Une nouvelle fois, les États-Unis et l'Allemagne ont été les principaux fabricants de pentobarbital en 2024, puisqu'ils ont déclaré en avoir fabriqué respectivement 32,7 tonnes et 22,6 tonnes. L'Inde a fait état d'une augmentation significative de la fabrication de cette substance, qui est passée d'un peu plus de 0,1 kg (2022) à 662,6 kg (2024). Au total, 56,0 tonnes de pentobarbital ont été fabriquées en 2024, ce qui représente une légère baisse par rapport aux 58,6 tonnes déclarées en 2022. La fabrication en Allemagne et aux États-Unis a été légèrement inférieure à celle de 2023. Le Japon, qui avait déclaré quelques centaines de kilogrammes en 2023, n'en a fabriqué que 24,0 kg en 2024.

99. Les stocks de phénobarbital détenus par les fabricants sont passés de 47,6 tonnes en 2023 à 51,7 tonnes en 2024. Les États-Unis en détenaient environ 20,5 tonnes ; l'Allemagne a déclaré en détenir environ 20,0 tonnes, suivie de la France (3,9 tonnes), du Royaume-Uni (2,3 tonnes), de l'Autriche et de la Suisse (1,6 tonne respectivement). Dix-sept autres pays ont déclaré des stocks de cette substance, chacun n'en détenant pas plus de quelques centaines de kilogrammes.

100. Les importations mondiales de pentobarbital ont également diminué de 4 tonnes par rapport à 2023 et se sont établies à 57,2 tonnes en 2024. L'Allemagne en a été le principal importateur, avec 6,6 tonnes pour 2024, soit presque autant qu'en 2023. Les importations de pentobarbital déclarées par les autres pays ont légèrement diminué par rapport aux années précédentes ; les autres principaux importateurs étaient la France (6,2 tonnes) et le Danemark (5,4 tonnes). Sept autres pays ont déclaré en avoir importé au moins 1 tonne. Par ailleurs, 49 pays et territoires ont déclaré des importations comprises entre quelques dizaines de kilogrammes et 1 tonne.

101. Les exportations mondiales de pentobarbital ont diminué en 2024, s'établissant à 29,5 tonnes contre 36,6 tonnes en 2023. L'Allemagne, l'un des principaux pays fabricants de cette substance, a été en tête des pays exportateurs avec 15,8 tonnes en 2024, soit 7 tonnes en moins qu'en 2023. Le Danemark en a été le deuxième exportateur, avec 5,5 tonnes. La France et l'Autriche ont déclaré des exportations de plus de 2,2 tonnes et 2,1 tonnes, respectivement.

102. Pour 2024, 42 pays et territoires au total ont communiqué des données sur la consommation de pentobarbital, soit moins qu'en 2023. La consommation était plus élevée dans presque tous ces pays, la Nouvelle-Zélande déclarant le taux de consommation de pentobarbital le plus élevé en 2024, avec 5,54 S-DDD<sub>ptpd</sub>, soit plus du double du niveau déclaré en 2023. Les autres grands consommateurs en 2024 étaient le Luxembourg (5,12 S-DDD<sub>ptpd</sub>), le Danemark (3,88 S-DDD<sub>ptpd</sub>), l'Estonie (3,19 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et la Suisse (2,68 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Barbital

103. La fabrication mondiale de barbital a diminué, passant de 58,3 tonnes en 2023 à 56,2 tonnes en 2024. La Chine en est restée le principal fabricant, puisqu'elle en a déclaré 39,6 tonnes en 2024, soit plus qu'en 2023 (36,8 tonnes). Le seul autre grand fabricant de barbital en 2024 était l'Inde (15,9 tonnes), tandis que le Japon a déclaré en avoir fabriqué une petite quantité (622,8 kg) en 2024. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'Allemagne n'a pas déclaré de fabrication de cette substance. Les stocks de barbital détenus par les fabricants à l'échelle mondiale ont fortement diminué en 2024, passant de 46,7 tonnes en 2023 à 28,8 tonnes, principalement en raison d'une diminution des stocks en Chine d'environ 16,0 tonnes. La Chine a été le principal détenteur de stocks de barbital en 2024, avec 24,9 tonnes, tandis que l'Allemagne (2,3 tonnes) et la France (1,2 tonne) détenaient la majeure partie du reste.

104. Le commerce du barbital a été quelque peu limité, seuls 22 pays et territoires en ayant déclaré des importations. Les importations mondiales totales en 2024 se sont élevées à un peu plus de 2 tonnes, soit le niveau le plus bas de ces 10 dernières années. Le plus grand importateur de barbital en 2024 était la France (949,3 kg), suivie des États-Unis (739,4 kg), de la Suisse (153,7 kg) et du Royaume-Uni (139,5 kg). Comme pour les importations, les exportations en 2024 s'élevaient à un peu plus de 2 tonnes, également le niveau le plus bas de ces 10 dernières

années. L'Allemagne (1,8 tonne) a représenté la plus grande part des exportations mondiales. Les seuls autres pays à déclarer en avoir exporté des quantités non négligeables ont été la Suisse (165,4 kg) et les États-Unis (22,4 kg).

105. En ce qui concerne la consommation de barbital, on ne dispose de données que pour quelques pays. En 2024, sur les 14 pays ayant communiqué des données, tous, à l'exception de la Chine (0,06 S-DDD<sub>ptpd</sub>), en ont déclaré une consommation inférieure à 0,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>. La totalité du barbital fabriqué en Chine était destinée à la consommation intérieure.

## Autres sédatifs hypnotiques

106. Des huit sédatifs hypnotiques qui ne sont ni des benzodiazépines ni des barbituriques, seuls deux font actuellement l'objet d'un commerce licite : l'acide *gamma*-hydroxybutyrique (GHB) et le zolpidem. La plupart des substances placées sous contrôle en vertu de la Convention de 1971 ayant des S-DDD comprises entre 1 et 200 mg, les chiffres bruts de la fabrication et du commerce de GHB (S-DDD de 7 500 mg) peuvent donner à penser que cette substance est très présente sur le marché par rapport aux substances ayant une valeur en S-DDD nettement moins élevée (voir tableau 12).

**Tableau 12. Autres sédatifs hypnotiques présents en quantité non négligeable sur le marché licite : quantité fabriquée à l'échelle mondiale et nombre de pays et territoires importateurs, classés en fonction de la quantité fabriquée en S-DDD, 2024**

Substance	S-DDD (en mg)	Fabrication (en kg)	Quantité fabriquée (en millions de S-DDD)	Nombre de pays et territoires importateurs
Zolpidem	10	29 974,72	2 997,47	120
Acide <i>gamma</i> -hydroxybutyrique	7 500	67 473,88	9,00	39

## Acide *gamma*-hydroxybutyrique

107. Compte tenu de sa valeur élevée en S-DDD, le GHB doit être fabriqué en bien plus grandes quantités pour pouvoir répondre à la demande mondiale à des fins médicales et scientifiques, même s'il ne fait pas l'objet d'un commerce aussi important que d'autres substances placées sous contrôle.

108. En 2024, la fabrication de 67,5 tonnes de GHB a été déclarée, soit 10 tonnes de plus qu'en 2023. Comme en 2023, l'Irlande (28,1 tonnes) en a été le principal fabricant, suivie des États-Unis (19,8 tonnes) et de l'Inde (10,3 tonnes). Les stocks de GHB détenus par les fabricants ont fortement diminué, passant de 217,0 tonnes en 2023 à 89,7 tonnes en 2024. Le plus grand détenteur de stocks a été l'Irlande (54,4 tonnes), suivie des États-Unis (18,5 tonnes) et de la France (4,3 tonnes).

109. En 2024, 39 pays et territoires ont déclaré des importations de GHB, qui s'élevaient au total à 78 tonnes, soit nettement plus que les 69 tonnes importées en 2023. Le principal pays importateur en 2024 a été les États-Unis (36,7 tonnes), suivis de la Bulgarie (6,7 tonnes), de l'Espagne (6,1 tonnes), de l'Italie (5,7 tonnes) et de la France (5,2 tonnes).

110. À l'image de la tendance observée s'agissant de la fabrication de GHB, les exportations mondiales ont atteint 78,6 tonnes en 2024, contre 63,3 tonnes en 2023. Cette augmentation était principalement le fait d'une hausse des exportations de l'Irlande, qui sont passées de 32,5 tonnes en 2023 à 34,6 tonnes en 2024 ; le pays est resté cette année-là le premier exportateur de cette substance. L'Irlande était suivie des États-Unis (11,3 tonnes), de l'Allemagne (9,3 tonnes), de l'Inde (7,7 tonnes), de la Belgique (5,6 tonnes), de la France (5,3 tonnes), de la Lettonie (2,8 tonnes) et de l'Espagne (2,1 tonnes). Les exportations du Royaume-Uni ont fortement reculé, passant de 1,5 tonne en 2023 à 54 kg en 2024.

111. Au total, 26 pays ont déclaré une consommation de GHB en 2024. Poursuivant la tendance observée ces dernières années, il s'agit principalement de pays d'Europe, ainsi que du Canada et des États-Unis. Le taux de consommation le plus élevé a été déclaré par les États-Unis (0,05 S-DDD<sub>ptpd</sub>), suivis de l'Italie, de la Norvège, de la Finlande, de l'Islande et du Royaume des Pays-Bas (0,03 S-DDD<sub>ptpd</sub> respectivement). La Lettonie et la Suède

en ont chacune déclaré une consommation de 0,02 S-DDD<sub>ptpd</sub>. Les autres pays ayant communiqué des données à ce sujet en ont tous déclaré une consommation inférieure à 0,02 S-DDD<sub>ptpd</sub>.

## Zolpidem

112. Le zolpidem reste l'une des substances psychotropes sous contrôle international les plus échangées. En 2024, 120 pays et territoires ont signalé des importations de cette substance, et sa consommation a été signalée dans toutes les régions du monde.

113. La fabrication de zolpidem est passée de 40,7 tonnes en 2023 à 29,9 tonnes en 2024, ce qui s'explique principalement par une forte baisse de la fabrication en Inde, principal fabricant de cette substance, qui a déclaré 19,6 tonnes fabriquées en 2024 contre 25,8 tonnes en 2023. En 2024, La France est arrivée à la deuxième place en termes d'exportation, avec 7,3 tonnes. Le Japon (1,2 tonne) et l'Argentine (1,1 tonne) étaient parmi les autres fabricants importants de zolpidem.

114. Les stocks détenus par les fabricants ont diminué, passant de 87,9 tonnes en 2023 à 15,9 tonnes en 2024. Les quantités les plus importantes étaient détenues par la France (9,5 tonnes) et l'Inde (2,1 tonnes). De plus petites quantités étaient détenues par 32 autres pays.

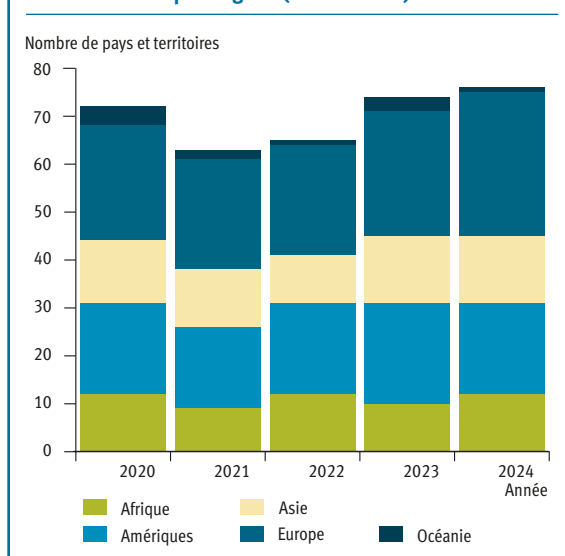
115. Les importations mondiales de zolpidem s'élevaient à 32,2 tonnes en 2024. Comme les années précédentes, ce sont les États-Unis qui en ont importé la plus grande quantité, avec 6,6 tonnes. Les autres principaux importateurs de cette substance ont été l'Allemagne (2,8 tonnes), l'Espagne (2,6 tonnes), le Japon (1,4 tonne), la République de Corée (1,2 tonne), la Slovénie (1,2 tonne) et la Suisse (1,1 tonne). Plusieurs de ces pays en ont importé à des fins de réexportation.

116. Les exportations totales de zolpidem restent relativement stables depuis plusieurs années, s'établissant à 36,9 tonnes en 2024 et 37,6 tonnes en 2023. Principal fabricant de zolpidem, l'Inde a également été le principal exportateur de cette substance en 2024, avec 14,9 tonnes. Les autres principaux exportateurs ont été la France (6,7 tonnes), la Tchéquie (5,7 tonnes), l'Allemagne (2,6 tonnes) et l'Espagne (1,2 tonne).

117. Soixante-seize pays et territoires ont fourni des données sur la consommation de zolpidem en 2024 (voir fig. 13). Au niveau régional, on a observé une légère augmentation du nombre de déclarations en Europe, qui a été la seule région dans laquelle plus de la moitié des pays et territoires avaient fourni des données sur la consommation.

118. En 2024, le Luxembourg a déclaré le plus haut niveau de consommation au monde, avec 15,55 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivi de l'Uruguay (15,08 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Tchéquie (14,97 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Belgique (13,45 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de l'Islande (12,72 S-DDD<sub>ptpd</sub>). Dans l'ensemble, pour les pays et territoires qui ont communiqué des données, la consommation moyenne de zolpidem est restée sensiblement plus élevée en Europe que dans les autres régions. En Afrique, la Namibie (3,66 S-DDD<sub>ptpd</sub>) a déclaré le niveau de consommation le plus élevé, suivie du Maroc (0,58 S-DDD<sub>ptpd</sub>), tandis que le Burkina Faso (0,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>) a déclaré le niveau le plus bas. Dans les Amériques, le Paraguay a déclaré le niveau de consommation le plus élevé (2,68 S-DDD<sub>ptpd</sub>). En Asie, la République de Corée en a déclaré la plus forte consommation (8,79 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et Oman la plus faible (0,02 S-DDD<sub>ptpd</sub>). En Océanie, seule la Nouvelle-Zélande a déclaré une consommation de zolpidem en 2024 (0,01 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

**Figure 13. Zolpidem : nombre de pays et territoires ayant déclaré la consommation de cette substance, par région (2020–2024)**



## Méprobamate

119. Parmi les anxiolytiques placés sous contrôle international présents en quantité non négligeable sur le marché licite, le méprobamate, substance inscrite au Tableau IV de la Convention de 1971, est le seul qui ne soit pas de type benzodiazépine. Bien que cette substance ne fasse l'objet d'échanges qu'entre une douzaine de pays, elle est, en poids brut, l'une des substances psychotropes soumises à contrôle international les plus fabriquées.

120. Bien que la fabrication et le commerce de méprobamate soient limités à un petit groupe de pays, le poids volumique élevé de cette substance nécessite, comme pour le GHB, la fabrication de quantités importantes pour que la demande puisse être satisfaite. Comme le montre le tableau 13, la fabrication de méprobamate a fortement augmenté en 2024, atteignant 119,5 tonnes contre 39,5 tonnes en 2023. Comme les années précédentes, la Chine et l'Inde ont été les plus gros fabricants de cette substance en 2024, dont elles ont déclaré avoir fabriqué 49,5 tonnes et 70 tonnes, respectivement. Les stocks de méprobamate détenus par les fabricants se sont établis à 42,8 tonnes en 2024. Comme les années précédentes, la Chine détenait les stocks les plus importants (26,7 tonnes), suivie de l'Inde (8,5 tonnes) et de l'Afrique du Sud (7,6 tonnes).

**Tableau 13. Méprobamate : fabrication et importations mondiales et nombre de pays importateurs (2024)**

<i>Substance</i>	<i>S-DDD (en mg)</i>	<i>Fabrication (en kg)</i>	<i>Importations (en kg)</i>	<i>Nombre de pays importateurs</i>
Méprobamate	1 200	119 450,33	59 974,43	14

121. La quantité de méprobamate importée dans le monde a augmenté en 2024 pour atteindre 59,9 tonnes, contre 49,2 tonnes en 2023. L'Afrique du Sud a représenté la quasi-totalité des importations de cette substance (55,0 tonnes), suivie de la Namibie (881 kg) et du Danemark (700 kg). En 2024, les exportations de méprobamate ont de nouveau augmenté pour s'établir à 124,4 tonnes, contre 41,0 tonnes en 2023. L'Inde et la Chine, les principaux fabricants de cette substance, étaient aussi ceux qui en exportaient le plus (59,5 tonnes et 64,3 tonnes, respectivement).

122. Le méprobamate étant fabriqué et commercialisé dans un groupe de pays relativement restreint, la consommation de cette substance est également très limitée. En 2024, neuf pays ont fourni des données sur la consommation de la substance, contre trois en 2023. Le niveau de consommation le plus élevé en 2024 a été signalé par la Namibie, avec 1,17 S-DDD<sub>ptpd</sub>, suivie du Liban (0,26 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et de la Belgique (0,02 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

## Buprénorphine

123. Des trois analgésiques inscrits au Tableau III de la Convention de 1971, seule la buprénorphine était présente en quantité non négligeable sur le marché licite en 2024. Opioïde utilisé également dans le traitement par agonistes opioïdes, elle a été importée par 91 pays et territoires cette année-là (voir tableau 14).

**Tableau 14. Buprénorphine : fabrication et importations mondiales, et nombre de pays et territoires importateurs (2024)**

<i>Substance</i>	<i>S-DDD (en mg)</i>	<i>Fabrication (en kg)</i>	<i>Importations (en kg)</i>	<i>Nombre de pays et territoires importateurs</i>
Buprénorphine	8	12 173,49	10 837,59	91

124. La fabrication mondiale de buprénorphine a amorcé une hausse progressive à la fin des années 1990, époque à laquelle on a commencé à utiliser cette substance à plus fortes doses pour le traitement de la douleur et de la dépendance aux opioïdes. Après une baisse importante en 2010, la fabrication mondiale déclarée a augmenté régulièrement, atteignant 17,2 tonnes en 2018. En 2024, 12,2 tonnes au total ont été fabriquées, et les quatre mêmes pays qu'en 2023 ont déclaré en avoir fabriqué des quantités importantes : le Royaume-Uni (4,1 tonnes), l'Allemagne (3,8 tonnes), les États-Unis (2,6 tonnes) et l'Inde (1,3 tonne).

125. Le commerce de buprénorphine a diminué, passant de 13,5 tonnes importées en 2022 à 10,8 tonnes en 2024. Des importations ont été déclarées par 88 pays et territoires, avec en tête les États-Unis (7,2 tonnes), suivis de la France (712,1 kg), de l'Allemagne (450,6 kg), du Canada (303,1 kg), du Royaume-Uni (276,5 kg) et de l'Inde (280,0 kg). En ce qui concerne les exportations, elles ont été principalement le fait du Royaume-Uni (4,2 tonnes), de l'Allemagne (3,3 tonnes) et de la Tchéquie (1,4 tonne) en 2024, comme en 2023.

126. En 2024, 62 pays et territoires ont communiqué des données sur la consommation de buprénorphine. La consommation de cette substance a été déclarée principalement en Europe et en Amérique du Nord, comme les années précédentes (voir tableau 15). La consommation la plus élevée pour 2024 a été déclarée par les États-Unis (9,23 S-DDD<sub>ptpd</sub>), suivis de l'Islande (3,84 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de la Finlande (2,33 S-DDD<sub>ptpd</sub>), du Canada (2,20 S-DDD<sub>ptpd</sub>), de Gibraltar (2,09 S-DDD<sub>ptpd</sub>) et du Monténégro (2,06 S-DDD<sub>ptpd</sub>).

**Tableau 15. Buprénorphine : consommation dans certains pays et territoires, classés par taux décroissants de consommation en 2024**

<i>Pays ou territoire</i>	<i>S-DDD par millier d'habitants et par jour</i>		
	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>2024</i>
États-Unis	9,16	8,84	9,23
Islande	9,53	3,60	3,84
Finlande	2,10	2,25	2,33
Canada	2,01	2,10	2,20
Gibraltar	0,11	1,43	2,09
Monténégro	2,10	2,11	2,06
Royaume-Uni	2,13	2,45	1,92
Norvège	1,98	1,97	1,90
Suède	1,59	1,64	1,70
France	–	1,48	1,39
Portugal	1,48	1,69	1,31
Autriche	1,25	1,22	1,18
Malte	0,45	0,17	1,09
Géorgie	1,06	0,84	0,91
Israël	0,89	0,05	0,78

## Préparations exemptées

127. Les obligations en matière de présentation de rapports prévues à l'article 16 de la Convention de 1971 exigent que les Parties communiquent les quantités de substances psychotropes utilisées pour la fabrication d'autres substances psychotropes, de préparations exemptées et de substances non psychotropes. Ces utilisations de substances psychotropes se distinguent de la consommation déclarée de quantités utilisées à des fins médicales et scientifiques.

128. En vertu de l'article 3 de la Convention de 1971, les pays peuvent décider d'exempter de certaines mesures de contrôle des préparations contenant des substances psychotropes. Seules les préparations contenant des substances inscrites au Tableau II, III ou IV de la Convention peuvent être exemptées. Ces exemptions peuvent permettre à un pays de rendre certains médicaments plus facilement disponibles sur leur territoire ou de les échanger plus facilement.

129. En 2024, trois substances inscrites au Tableau II ont été utilisées en quantités supérieures à 0,01 kg pour la fabrication de préparations exemptées (voir tableau 16). Comme en 2022, les États-Unis ont été le seul pays à avoir déclaré l'utilisation de lévométhamphétamine pour des préparations exemptées en 2024. L'Australie représentait la totalité du *delta*-9-THC utilisé pour des préparations exemptées en 2024, tandis que l'Allemagne représentait la totalité de la dexamphétamine utilisée à ces fins. Cinq autres substances ont été utilisées pour la fabrication de préparations exemptées, mais en très petites quantités.

**Tableau 16. Substances inscrites au Tableau II utilisées pour la fabrication de préparations exemptées, par quantité utilisée (2022–2024)**

Substance	Quantité utilisée (en kg)		
	2022	2023	2024
Lévométhamphétamine	247,25	–	145,23
Delta-9-tétrahydrocannabinol	25,51	8,85	53,76
Amfétamine	<0,01	–	7,35
Dexamfétamine	0,05	<0,01	<0,01
Métamfétamine	0,01	412,00	<0,01
Méthaqualone	–	–	<0,01
Racémate de métamfétamine	127,49	1 388,89	<0,01
Phencyclidine (PCP)	–	–	<0,01
Acide <i>gamma</i> -hydroxybutyrique	71,89	216,99	–
<i>N</i> -benzylpipérazine	<0,01	–	–

130. L'utilisation d'une quantité de 0,01 kg d'une substance inscrite au Tableau III pour la fabrication de préparations exemptées a été déclarée pour 2024 (voir tableau 17). Depuis 2017, les États-Unis sont le seul pays à déclarer l'utilisation de butalbital pour la fabrication de préparations exemptées. La majeure partie du butalbital qu'ils fabriquent sert à fabriquer ces préparations, notamment le phosphate de codéine et le paracétamol, ou d'autres substances non psychotropes. En 2024, les États-Unis ont déclaré avoir utilisé 915,31 kg à cette fin, soit un peu moins qu'en 2023. La quantité de buprénorphine utilisée dans des préparations exemptées a diminué depuis 2020, seule une quantité négligeable en ayant été utilisée en 2022 et aucune en 2023 et 2024.

**Tableau 17. Substances inscrites au Tableau III utilisées pour la fabrication de préparations exemptées, par quantité utilisée (2022–2024)**

Substance	Quantité utilisée (en kg)		
	2022	2023	2024
Butalbital	5 303,81	978,69	915,31
Buprénorphine	0,01	–	–

131. L'utilisation d'une quantité de 0,01 kg ou plus de 16 substances inscrites au Tableau IV de la Convention de 1971 pour la fabrication de préparations exemptées a été déclarée par 10 pays pour 2024 (voir tableau 18). La Fédération de Russie a été le principal utilisateur de phénobarbital à cette fin en 2024. L'Ukraine n'a pas déclaré en avoir utilisé en 2024, ce qui explique la baisse d'environ 5 tonnes par rapport à 2023. L'utilisation de diazépam pour la fabrication de préparations exemptées a augmenté régulièrement depuis 2022. L'Allemagne est à l'origine de la quasi-totalité de la fabrication de ces substances depuis 2022. En ce qui concerne les autres substances, les tendances restent largement inchangées par rapport aux années précédentes.

**Tableau 18. Substances inscrites au Tableau IV utilisées pour la fabrication de préparations exemptées, par quantité utilisée (2022–2024)**

Substance	Quantité utilisée (en kg)		
	2022	2023	2024
Phénobarbital	18 049,26	61 380,65	57 009,85
Diazépam	1 597,26	1 918,90	2 359,30
Oxazépam	1 405,61	1 680,15	1 802,62
Zolpidem	1 790,10	1 811,52	1 452,55
Barbital	1 531,50	1 001,14	1 076,81
Nordazépam	–	–	719,40
Témazépam	594,15	516,09	688,10
Bromazépam	513,54	515,04	541,64

**Tableau 18. Substances inscrites au Tableau IV utilisées pour la fabrication de préparations exemptées, par quantité utilisée (2022–2024) (suite)**

Substance	Quantité utilisée (en kg)		
	2022	2023	2024
Chlordiazépoxyde	218,54	197,60	197,60
Midazolam	228,28	183,37	147,62
Lorazépam	85,69	94,44	84,46
Alprazolam	43,47	33,72	45,19
Lormétazépam	3,63	11,43	15,99
Nitrazépam	18,00	26,00	15,00
Clonazépam	23,42	44,08	5,78
Mésocarbe	–	–	4,22
Phentermine	0,01	0,01	–
Triazolam	–	<0,01	–
Prazépam	211,88	311,80	–
Flurazépam	–	148,08	–
Clorazépate	389,98	–	–
Amfépramone (diéthylpropion)	334,78	–	–
Brotizolam	2,56	–	–

## RÉGIME MONDIAL DES PRÉVISIONS RELATIVES AUX SUBSTANCES PSYCHOTROPES DESTINÉES À DES FINS MÉDICALES ET SCIENTIFIQUES ET TENDANCES RÉCENTES

### Régime des prévisions relatives aux substances psychotropes et adhésion des pays

#### Introduction

132. Dans ses résolutions 1981/7 et 1991/44, le Conseil économique et social a invité les pays à communiquer périodiquement à l'OICS des prévisions de leurs besoins médicaux et scientifiques annuels en substances inscrites aux Tableaux II, III et IV de la Convention de 1971. Les prévisions des besoins ne sont pas requises pour les substances inscrites au Tableau I. Depuis l'adoption de ces résolutions, l'OICS reçoit des prévisions de la part des pays et territoires et les met à la disposition de la communauté internationale de plusieurs manières différentes. Désormais, le régime des prévisions est un élément essentiel du contrôle du mouvement international des substances psychotropes.

133. Depuis que le régime des prévisions a été adopté, l'OICS conseille aux pays de lui communiquer au moins tous les trois ans des prévisions actualisées de leurs besoins licites annuels en substances psychotropes. Les pays sont également invités à communiquer toute modification de leurs prévisions relatives à telle ou telle substance, selon qu'il convient, par exemple si les besoins pour cette substance sont supérieurs aux prévisions établies précédemment.

## Communication des prévisions et adhésion au régime des prévisions relatives aux substances psychotropes

134. En général, les pays et territoires adhèrent au régime des prévisions relatives aux substances psychotropes, bien que celui-ci ait été établi en dehors du champ d'application de la Convention de 1971 et qu'il soit entièrement facultatif. Tous les pays et territoires reconnus par l'Organisation des Nations Unies ont établi des prévisions pour au moins quelques substances placées sous contrôle en vertu de la Convention. Lorsqu'un pays n'a pas établi ses propres prévisions, ou n'est pas en mesure de le faire, l'OICS s'en charge afin que ce pays puisse importer les substances psychotropes les plus essentielles. La dernière fois que l'OICS a dû établir des prévisions pour un pays, c'était pour le Soudan du Sud, en 2011.

135. Une fois établies, les prévisions relatives aux substances psychotropes restent valables, et les pays et territoires n'ont donc pas besoin de les actualiser chaque année, contrairement aux évaluations relatives aux stupéfiants placés sous contrôle en vertu de la Convention de 1961 telle que modifiée. Il est toutefois recommandé aux pays et territoires de mettre leurs prévisions à jour tous les trois ans afin qu'elles correspondent bien à leurs besoins à des fins médicales. Par conséquent, tous les pays et territoires ne soumettent pas de nouvelles prévisions chaque année, et s'ils estiment que leurs besoins sont satisfaits, ils peuvent ne pas modifier les prévisions établies.

136. Chaque année, de nombreux pays et territoires communiquent à l'OICS des prévisions actualisées relatives à certaines substances psychotropes. Chaque année, entre 2015 et 2024, 90 à 105 pays et territoires ont fourni un total de 2 690 à 3 922 prévisions relatives aux substances psychotropes (voir tableau 19). Chaque année de la même période, 82 à 104 pays et territoires ont soumis un total de 398 à 675 modifications de leurs prévisions établies pour les substances psychotropes. Au cours de ces 10 ans, un total de 205 pays et territoires ont fourni au moins une prévision ou une modification d'une prévision établie pour une substance psychotrope.

**Tableau 19. Prévisions relatives aux substances psychotropes et prévisions modifiées reçues des pays et territoires (2015–2024)**

<i>Année</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Pays et territoires ayant fourni des prévisions</i>	<i>Prévisions modifiées</i>	<i>Pays et territoires ayant fourni des prévisions modifiées</i>
2015	2 690	92	513	98
2016	2 965	102	481	96
2017	3 192	104	398	88
2018	3 284	97	421	95
2019	3 700	97	500	90
2020	3 188	90	494	104
2021	2 983	94	607	90
2022	3 572	94	507	89
2023	3 680	94	675	94
2024	3 922	105	511	82

137. Les substances pour lesquelles les pays et territoires ont fourni le plus de mises à jour ou de modifications des prévisions établies comptaient également parmi les substances le plus largement fabriquées et échangées. Au total, 152 substances, soit la quasi-totalité de celles inscrites aux Tableaux II, III et IV de la Convention de 1971, ont fait l'objet de prévisions ou de prévisions modifiées par au moins un pays ou territoire au cours de la période 2015–2024. Les substances qui ont fait l'objet du plus grand nombre de prévisions ou de prévisions modifiées en 2024 sont indiquées dans le tableau 20.

**Tableau 20. Substances psychotropes ayant fait l'objet du plus grand nombre de prévisions ou de prévisions modifiées par les pays et territoires en 2024**

<i>Substance</i>	<i>Prévisions</i>	<i>Substance</i>	<i>Prévisions modifiées</i>
Diazépam	108	Méthylphénidate	39
Midazolam	105	Delta-9-tétrahydrocannabinol	23
Phénobarbital	105	Dexamfétamine	16
Lorazépam	101	Zolpidem	16
Clonazépam	101	Buprénorphine	16

138. Pour 2026, 69 pays et territoires ont fourni, au total, 2 782 prévisions relatives aux substances psychotropes. Pour les 146 pays et territoires qui n'ont pas fourni de prévisions actualisées pour 2026, celles qui avaient précédemment été établies pour 2025 seront reconduites. Contrairement au régime des évaluations relatives aux stupéfiants, les stocks et la consommation de substances psychotropes déclarés pour une année n'ont aucune incidence sur les prévisions relatives à ces mêmes substances pour l'année suivante. Les substances pour lesquelles le plus grand nombre de pays et territoires ont soumis des prévisions actualisées pour 2026 sont indiquées dans le tableau 21.

**Tableau 21. Substances psychotropes pour lesquelles le plus grand nombre de pays et territoires ont soumis des prévisions pour 2026**

<i>Substance</i>	<i>Prévisions</i>
Midazolam	69
Diazépam	69
Phénobarbital	67
Clonazépam	66
Alprazolam	65

139. Les prévisions établies pour 2026 pour tous les pays et territoires figurent dans les annexes publiées en ligne. Les pays et territoires pouvant mettre à jour à tout moment leurs prévisions relatives aux substances psychotropes, on trouvera les chiffres les plus récents sur le site Web de l'OICS.

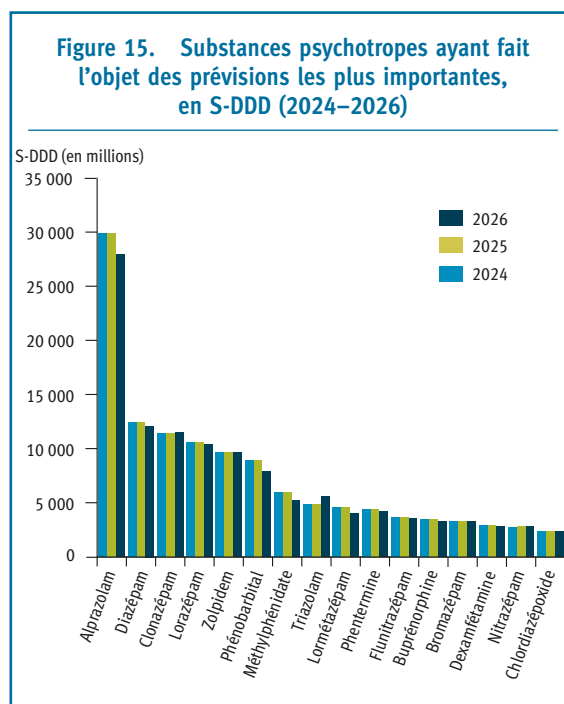
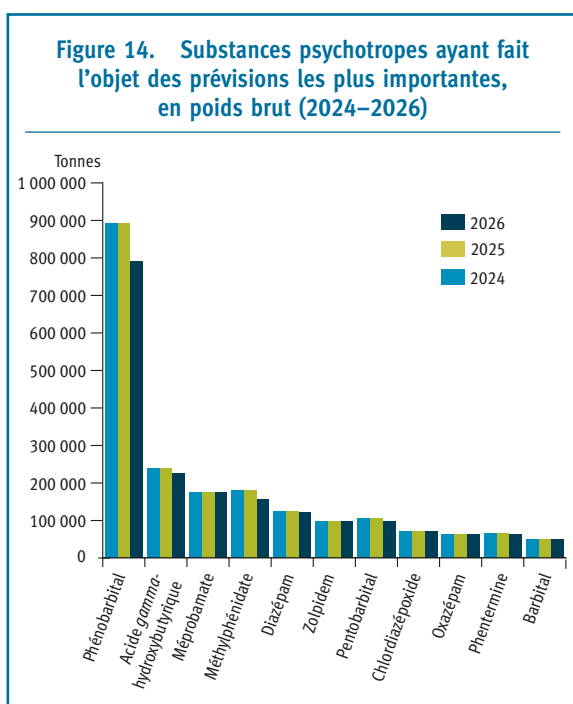
## Évolution des quantités de substances psychotropes évaluées par pays et territoires

140. Comme les pays et territoires ne sont pas tenus de mettre à jour leurs prévisions relatives aux substances psychotropes sur une base annuelle, les prévisions globales relatives aux substances psychotropes ne changent pas de manière significative d'une année à l'autre. Néanmoins, comme indiqué dans la section précédente, de nombreux pays modifient régulièrement leurs évaluations globales en cours d'année civile. L'analyse ci-dessous porte sur les évaluations telles qu'elles se présentaient à la fin de 2024 et 2025 et au début de 2026.

141. Pour 2026, les substances psychotropes ayant fait l'objet des prévisions les plus importantes en poids brut sont le phénobarbital (790,4 tonnes), le GHB (225,7 tonnes), le méprobamate (173,8 tonnes), le méthylphénidate (156,5 tonnes), le diazépam (121,1 tonnes), le zolpidem (96,7 tonnes), le pentobarbital (96,1 tonnes), le chlordia-zépoxide (69,9 tonnes) et l'oxazépam (63,2 tonnes) (voir fig. 14). Les prévisions relatives au phénobarbital pour 2026 sont inférieures aux 892,2 tonnes prévues pour 2025. De même, les prévisions relatives au GHB, au méprobamate, au méthylphénidate, au diazépam et au pentobarbital sont inférieures à celles des années précédentes.

142. Considérées en termes de dosage (S-DDD), les substances psychotropes ayant fait l'objet des prévisions les plus importantes sont très différentes de celles exprimées en termes de poids brut. Pour 2026, les substances ayant fait l'objet des prévisions les plus importantes en termes de S-DDD sont l'alprazolam (28,5 milliards de S-DDD), le diazépam (12,1 milliards de S-DDD), le clonazépam (11,4 milliards de S-DDD), le lorazépam (10,4 milliards de S-DDD), le zolpidem (9,7 milliards de S-DDD), le phénobarbital (8,1 milliards de S-DDD), le méthylphénidate (5,6 milliards de S-DDD), le triazolam (5,6 milliards de S-DDD) et la phentermine (4,2 milliards de S-DDD).

143. Comme on le voit sur la figure 15, sur le plan mondial, les prévisions relatives à l'alprazolam sont plus de deux fois supérieures aux prévisions relatives au diazépam, la deuxième des substances ayant fait l'objet des prévisions les plus importantes. On remarquera que les prévisions relatives à l'alprazolam pour 2026 sont de 1,3 milliard de S-DDD supérieures à celles de 2024. En termes de poids brut et de S-DDD, les prévisions relatives au diazépam ont diminué. Les autres substances ayant fait l'objet des prévisions les plus importantes en termes de S-DDD n'ont connu que de légères modifications et fluctuations entre 2024 et 2026.



## L'Organe international de contrôle des stupéfiants

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe de contrôle indépendant et quasi judiciaire, créé par traité, qui est chargé de surveiller l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

### Composition

L'OICS se compose de 13 membres élus par le Conseil économique et social, qui siègent à titre personnel et non en qualité de représentants de leur pays. Trois membres ayant une expérience dans les secteurs de la médecine, de la pharmacologie ou de la pharmacie sont choisis sur une liste de personnes désignées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et 10 membres le sont sur une liste de personnes désignées par les gouvernements. Les membres de l'OICS sont des personnes qui, par leur compétence, leur impartialité et leur désintéressement, inspirent la confiance générale. Le Conseil prend, en consultation avec l'OICS, toutes les dispositions nécessaires pour que celui-ci puisse s'acquitter de ses fonctions en toute indépendance sur le plan technique. L'OICS a un secrétariat chargé de l'aider dans l'exercice de ses fonctions en matière d'application des traités. Le secrétariat de l'OICS est une unité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) mais, pour les questions de fond, il en réfère exclusivement à l'OICS. L'OICS collabore étroitement avec l'ONUDC dans le cadre des arrangements approuvés par le Conseil dans sa résolution 1991/48. Il collabore également avec d'autres organismes internationaux qui s'occupent aussi du contrôle des drogues. Au nombre de ces organismes figurent non seulement le Conseil et sa Commission des stupéfiants, mais aussi les institutions spécialisées des Nations Unies compétentes en la matière, en particulier l'OMS. L'OICS coopère en outre avec des organismes qui n'appartiennent pas au système des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

### Fonctions

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les traités suivants : Convention unique sur les stupéfiants de 1953 telle que modifiée par le Protocole de 1972 ; Convention sur les substances psychotropes de 1971 ; et Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. En gros, ces fonctions sont les suivantes :

a) En ce qui concerne la fabrication, le commerce et l'usage licites des drogues, l'OICS, agissant en coopération avec les gouvernements, s'efforce de faire en sorte que les drogues requises à des fins médicales et scientifiques soient disponibles en quantités suffisantes et d'empêcher leur détournement des sources licites vers les circuits illicites. Il surveille également la façon dont les gouvernements contrôlent les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues et les aide à prévenir le détournement de ces produits vers le trafic illicite ;

b) En ce qui concerne la fabrication, le trafic et l'usage illicites des drogues, l'OICS met en évidence les lacunes qui existent dans les systèmes de contrôle national et international et contribue à y remédier. Il est également chargé d'évaluer les produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite des drogues, afin de déterminer s'il y a lieu de les placer sous contrôle international.

Pour s'acquitter des tâches qui lui sont imparties, l'OICS :

a) Administre le régime des évaluations pour les stupéfiants et un système volontaire de prévisions pour les substances psychotropes et surveille les activités licites relatives aux drogues à l'aide d'un système de rapports statistiques, pour aider les gouvernements à réaliser, notamment, un équilibre entre l'offre et la demande ;

b) Suit et appuie les mesures prises par les gouvernements pour prévenir le détournement de substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes et évalue les substances de ce type afin de déterminer s'il y a lieu de modifier le champ d'application des Tableaux I et II de la Convention de 1988 ;

c) Analyse les renseignements fournis par les gouvernements, les organes de l'ONU, les institutions spécialisées ou d'autres organisations internationales compétentes, afin de veiller à ce que les dispositions des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues soient appliquées de façon appropriée par les gouvernements, et recommande des mesures correctives ;

d) Entretient un dialogue permanent avec les gouvernements pour les aider à s'acquitter de leurs obligations en vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et recommande à cette fin, le cas échéant, qu'une assistance technique ou financière leur soit fournie.

L'OICS est appelé à demander des explications en cas de violation apparente des traités, à proposer aux gouvernements qui n'en appliquent pas entièrement les dispositions, ou qui rencontrent des difficultés à les appliquer, des mesures propres à remédier à cette situation et à les aider, le cas échéant, à surmonter ces difficultés. Si, toutefois, il constate que les mesures nécessaires pour remédier à une situation grave n'ont pas été prises, il peut porter le problème à l'attention des Parties intéressées, de la Commission des stupéfiants et du Conseil économique

et social. En dernier recours, les traités autorisent l'OICS à recommander aux Parties de cesser d'importer ou d'exporter des drogues, ou les deux, en provenance ou à destination du pays défaillant. En toutes circonstances, l'OICS agit en étroite collaboration avec les gouvernements.

L'OICS aide les administrations nationales à s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu des conventions. Pour ce faire, il propose des séminaires et stages de formation régionaux à l'intention des membres des administrations chargés du contrôle des drogues et y participe.

## Rapports

En vertu des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, l'OICS doit établir un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport, dans lequel est analysée la situation mondiale en matière de contrôle des drogues, permet aux autorités nationales d'actualiser leur connaissance des problèmes qui se posent ou risquent de se poser et qui sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. L'OICS appelle l'attention des gouvernements sur les lacunes et les insuffisances constatées dans le domaine du contrôle national et de l'application des traités. En outre, il suggère et recommande des améliorations aux niveaux international et national. Le rapport est fondé sur les renseignements communiqués par les gouvernements à l'OICS, aux entités du système des Nations Unies et aux autres organisations. Il utilise aussi des informations fournies par l'intermédiaire d'autres organisations internationales, telles qu'INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, ainsi que des organisations régionales.

Le rapport annuel de l'OICS est complété par des rapports techniques détaillés qui présentent des données concernant les mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes utilisés à des fins médicales et scientifiques et l'analyse par l'OICS de ces données. Ces données sont nécessaires au bon fonctionnement des mécanismes de contrôle des mouvements licites de stupéfiants et de substances psychotropes, de façon à éviter qu'ils ne soient détournés vers les circuits illicites. De plus, en vertu des dispositions de l'article 12 de la Convention de 1988, l'OICS fait rapport chaque année à la Commission des stupéfiants sur l'application dudit article. Ce rapport, qui fait état des résultats du contrôle des précurseurs et des substances chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, est également publié comme supplément au rapport annuel.



Les annexes du présent rapport sont disponibles sur le site Web de l'OICS à l'adresse :  
<https://www.incb.org/incb/en/psychotropics/technical-report.html>



## ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est l'organe indépendant chargé de surveiller l'application des conventions internationales des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. Il a été établi en 1968 en application de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961. Il a eu des prédécesseurs créés par les précédents traités relatifs au contrôle des drogues dès l'époque de la Société des Nations.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est présenté au Conseil économique et social de l'ONU par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants. Ce rapport examine de près la situation en matière de contrôle des drogues dans les diverses régions du monde. Organe impartial, l'OICS tente s'attache à identifier et à anticiper les tendances dangereuses et propose des mesures à prendre.